

Participer à la vie sociale et culturelle est un droit fondamental. Pour les 6 millions de personnes sourdes ou malentendantes qui vivent en France, accéder à la culture reste pourtant difficile : beaucoup d'entre elles ne peuvent pas aller au cinéma, sauf si les films projetés sont sous-titrés.

La situation s'améliore, mais lentement. De plus en plus de films francophones sont sous-titrés pour leur sortie en salle (131 en 2016 contre 8 en 2011, soit un peu plus d'un film sur trois), mais les exploitants qui projettent cette version quand elle est disponible sont encore rares.



POUR LES MALENTENDANTS, UN FILM SANS SOUS-TITRES, C'EST COMME UNE B.D. SANS LES BULLES!

Dd4

C'est ce constat qui a conduit l'ARDDS Caravelle (Association pour la Réadaptation et la Défense des Devenus Sourds) à créer le *Prix du Meilleur Film Sous-titré pour les Sourds et les Malentendants*, dans l'espoir de sensibiliser les médias et toutes les personnes concernées à la nécessité de sous-titrer les films francophones, de les projeter ainsi... et d'aller les voir.

Dans ce contexte et pour nous permettre de progresser, nous vous serions reconnaissants de répondre à ces quelques questions et de remettre le formulaire rempli à la caisse du cinéma. Nous vous en remercions par avance.

1. En venant à cette séance, saviez-vous que le film serait projeté dans sa version sous-titrée pour les sourds et les malentendants ? **Oui** ou **Non**
2. Si oui, est-ce pour cette raison que vous avez choisi cette séance ? **Oui** ou **Non**
3. Par quel moyen vous renseignez-vous habituellement sur les séances en VFST ? **Site internet du cinéma ? Mailing du cinéma ? Site spécialisé (par exemple, <http://cinest.fr>) ? Programme cinéma ? Nice Matin ? Autre ?** *Aucun*
4. Depuis un an, y a-t-il des films que vous auriez voulu voir, mais que vous n'avez pas pu voir car ils n'ont pas été projetés dans une version sous-titrée ? Si oui, le(s)quel(s) ?

Commentaires éventuels, coordonnées, ... : *Je ne suis pas malentendant, mais je trouve votre demande formidable. Continuer.*

*Si nécessaire, vous pouvez continuer à écrire au verso de cette page.*

Pour plus d'information : <http://vfst.ardds.org>

ArCADES : 04.93.39.10.00 • OLYMPIA : 04.93.39.13.93 • ARDDS : 07.69.82.44.80 (SMS)

Participer à la vie sociale et culturelle est un droit fondamental. Pour les 6 millions de personnes sourdes ou malentendantes qui vivent en France, accéder à la culture reste pourtant difficile : beaucoup d'entre elles ne peuvent pas aller au cinéma, sauf si les films projetés sont sous-titrés.

La situation s'améliore, mais lentement. De plus en plus de films francophones sont sous-titrés pour leur sortie en salle (131 en 2016 contre 8 en 2011, soit un peu plus d'un film sur trois), mais les exploitants qui projettent cette version quand elle est disponible sont encore rares.



POUR LES MALENTENDANTS, UN FILM SANS SOUS-TITRES, C'EST COMME UNE BD SANS LES BULLES!

C'est ce constat qui a conduit l'ARDDS Caravelle (Association pour la Réadaptation et la Défense des Devenus Sourds) à créer le *Prix du Meilleur Film Sous-titré pour les Sourds et les Malentendants*, dans l'espoir de sensibiliser les médias et toutes les personnes concernées à la nécessité de sous-titrer les films francophones, de les projeter ainsi... et d'aller les voir.

Dans ce contexte et pour nous permettre de progresser, nous vous serions reconnaissants de répondre à ces quelques questions et de remettre le formulaire rempli à la caisse du cinéma. Nous vous en remercions par avance.

1. En venant à cette séance, saviez-vous que le film serait projeté dans sa version sous-titrée pour les sourds et les malentendants ? **Oui** ou **Non**
2. Si oui, est-ce pour cette raison que vous avez choisi cette séance ? **Oui** ou **Non**
3. Par quel moyen vous renseignez-vous habituellement sur les séances en VFST ? **Site internet du cinéma** ? **Mailing du cinéma** ? **Site spécialisé (par exemple, <http://cinest.fr>)** ? **Programme cinéma** ? **Nice Matin** ? **Autre** ?
4. Depuis un an, y a-t-il des films que vous auriez voulu voir, mais que vous n'avez pas pu voir car ils n'ont pas été projetés dans une version sous-titrée ? Si oui, le(s)quel(s) ? **non**

Commentaires éventuels, coordonnées, *Très bonne initiative de votre part - cela apporte une aide importante à un grand nombre*

*Si nécessaire, vous pouvez continuer à écrire au verso de cette page.*

Pour plus d'information : <http://vfst.ardds.org>

Arcades : 04.93.39.10.00 • Olympia : 04.93.39.13.93 • ARDDS : 07.69.82.44.80 (SMS)

Participer à la vie sociale et culturelle est un droit fondamental. Pour les 6 millions de personnes sourdes ou malentendantes qui vivent en France, accéder à la culture reste pourtant difficile : beaucoup d'entre elles ne peuvent pas aller au cinéma, sauf si les films projetés sont sous-titrés.

La situation s'améliore, mais lentement. De plus en plus de films francophones sont sous-titrés pour leur sortie en salle (131 en 2016 contre 8 en 2011, soit un peu plus d'un film sur trois), mais les exploitants qui projettent cette version quand elle est disponible sont encore rares.



POUR LES MALENTENDANTS, UN FILM SANS SOUS-TITRES, C'EST COMME UNE BD SANS LES BULLES!

DD4

C'est ce constat qui a conduit l'ARDDS Caravelle (Association pour la Réadaptation et la Défense des Devenus Sourds) à créer le *Prix du Meilleur Film Sous-titré pour les Sourds et les Malentendants*, dans l'espoir de sensibiliser les médias et toutes les personnes concernées à la nécessité de sous-titrer les films francophones, de les projeter ainsi... et d'aller les voir.

Dans ce contexte et pour nous permettre de progresser, nous vous serions reconnaissants de répondre à ces quelques questions et de remettre le formulaire rempli à la caisse du cinéma. Nous vous en remercions par avance.

1. En venant à cette séance, saviez-vous que le film serait projeté dans sa version sous-titrée pour les sourds et les malentendants ? **Oui** ou **Non**
2. Si oui, est-ce pour cette raison que vous avez choisi cette séance ? **Oui** ou **Non**
3. Par quel moyen vous renseignez-vous habituellement sur les séances en VFST ? **Site internet du cinéma** ? **Mailing du cinéma** ? **Site spécialisé (par exemple, <http://cinest.fr>)** ? **Programme cinéma** ? **Nice Matin** ? **Autre** ?
4. Depuis un an, y a-t-il des films que vous auriez voulu voir, mais que vous n'avez pas pu voir car ils n'ont pas été projetés dans une version sous-titrée ? Si oui, le(s)quel(s) ?

Commentaires éventuels, coordonnées, ... : *Très bon film*

Si nécessaire, vous pouvez continuer à écrire au verso de cette page.

Pour plus d'information : <http://vfst.ardds.org>

Arcades : 04.93.39.10.00 • Olympia : 04.93.39.13.93 • ARDDS : 07.69.82.44.80 (SMS)

Participer à la vie sociale et culturelle est un droit fondamental. Pour les 6 millions de personnes sourdes ou malentendantes qui vivent en France, accéder à la culture reste pourtant difficile : beaucoup d'entre elles ne peuvent pas aller au cinéma, sauf si les films projetés sont sous-titrés.

La situation s'améliore, mais lentement. De plus en plus de films francophones sont sous-titrés pour leur sortie en salle (131 en 2016 contre 8 en 2011, soit un peu plus d'un film sur trois), mais les exploitants qui projettent cette version quand elle est disponible sont encore rares.



POUR LES MALENTENDANTS, UN FILM SANS SOUS-TITRES, C'EST COMME UNE B.D. SANS LES BULLES!

DD4

C'est ce constat qui a conduit l'ARDDS Caravelle (Association pour la Réadaptation et la Défense des Devenus Sourds) à créer le *Prix du Meilleur Film Sous-titré pour les Sourds et les Malentendants*, dans l'espoir de sensibiliser les médias et toutes les personnes concernées à la nécessité de sous-titrer les films francophones, de les projeter ainsi... et d'aller les voir.

Dans ce contexte et pour nous permettre de progresser, nous vous serions reconnaissants de répondre à ces quelques questions et de remettre le formulaire rempli à la caisse du cinéma. Nous vous en remercions par avance.

1. En venant à cette séance, saviez-vous que le film serait projeté dans sa version sous-titrée pour les sourds et les malentendants ? **Oui** ou ~~Non~~
2. Si oui, est-ce pour cette raison que vous avez choisi cette séance ? ~~Oui~~ ou **Non**
3. Par quel moyen vous renseignez-vous habituellement sur les séances en VFST ? **Site internet du cinéma** ? **Mailing du cinéma** ? **Site spécialisé (par exemple, <http://cinest.fr>)** ? **Programme cinéma** ? **Nice Matin** ? **Autre** ?
4. Depuis un an, y a-t-il des films que vous auriez voulu voir, mais que vous n'avez pas pu voir car ils n'ont pas été projetés dans une version sous-titrée ? Si oui, le(s)quel(s) ?

Commentaires éventuels, coordonnées, ... : .....

Si nécessaire, vous pouvez continuer à écrire au verso de cette page.

Pour plus d'information : <http://vfst.ardds.org>

Arcades : 04.93.39.10.00 • Olympia : 04.93.39.13.93 • ARDDS : 07.69.82.44.80 (SMS)

Participer à la vie sociale et culturelle est un droit fondamental. Pour les 6 millions de personnes sourdes ou malentendantes qui vivent en France, accéder à la culture reste pourtant difficile : beaucoup d'entre elles ne peuvent pas aller au cinéma, sauf si les films projetés sont sous-titrés.

La situation s'améliore, mais lentement. De plus en plus de films francophones sont sous-titrés pour leur sortie en salle (131 en 2016 contre 8 en 2011, soit un peu plus d'un film sur trois), mais les exploitants qui projettent cette version quand elle est disponible sont encore rares.



POUR LES MALENTENDANTS, UN FILM SANS SOUS-TITRES, C'EST COMME UNE B.D. SANS LES BULLES!

DD4

C'est ce constat qui a conduit l'ARDDS Caravelle (Association pour la Réadaptation et la Défense des Devenus Sourds) à créer le *Prix du Meilleur Film Sous-titré pour les Sourds et les Malentendants*, dans l'espoir de sensibiliser les médias et toutes les personnes concernées à la nécessité de sous-titrer les films francophones, de les projeter ainsi... et d'aller les voir.

Dans ce contexte et pour nous permettre de progresser, nous vous serions reconnaissants de répondre à ces quelques questions et de remettre le formulaire rempli à la caisse du cinéma. Nous vous en remercions par avance.

1. En venant à cette séance, saviez-vous que le film serait projeté dans sa version sous-titrée pour les sourds et les malentendants ? **Oui** ou **Non**
2. Si oui, est-ce pour cette raison que vous avez choisi cette séance ? **Oui** ou **Non**
3. Par quel moyen vous renseignez-vous habituellement sur les séances en VFST ? **Site internet du cinéma** ? **Mailing du cinéma** ? **Site spécialisé (par exemple, <http://cinest.fr>)** ? **Programme cinéma** ? **Nice Matin** ? **Autre** ?
4. Depuis un an, y a-t-il des films que vous auriez voulu voir, mais que vous n'avez pas pu voir car ils n'ont pas été projetés dans une version sous-titrée ? Si oui, lequel(s) ?

Commentaires éventuels, coordonnées, ... : .....

Si nécessaire, vous pouvez continuer à écrire au verso de cette page.

Pour plus d'information : <http://vfst.ardds.org>

Arcades : 04.93.39.10.00 • Olympia : 04.93.39.13.93 • ARDDS : 07.69.82.44.80 (SMS)

Participer à la vie sociale et culturelle est un droit fondamental. Pour les 6 millions de personnes sourdes ou malentendantes qui vivent en France, accéder à la culture reste pourtant difficile : beaucoup d'entre elles ne peuvent pas aller au cinéma, sauf si les films projetés sont sous-titrés.

La situation s'améliore, mais lentement. De plus en plus de films francophones sont sous-titrés pour leur sortie en salle (131 en 2016 contre 8 en 2011, soit un peu plus d'un film sur trois), mais les exploitants qui projettent cette version quand elle est disponible sont encore rares.



POUR LES MALENTENDANTS, UN FILM SANS SOUS-TITRES, C'EST COMME UNE BD SANS LES BULLES!

DD4

C'est ce constat qui a conduit l'ARDDS Caravelle (Association pour la Réadaptation et la Défense des Devenus Sourds) à créer le *Prix du Meilleur Film Sous-titré pour les Sourds et les Malentendants*, dans l'espoir de sensibiliser les médias et toutes les personnes concernées à la nécessité de sous-titrer les films francophones, de les projeter ainsi... et d'aller les voir.

Dans ce contexte et pour nous permettre de progresser, nous vous serions reconnaissants de répondre à ces quelques questions et de remettre le formulaire rempli à la caisse du cinéma. Nous vous en remercions par avance.

1. En venant à cette séance, saviez-vous que le film serait projeté dans sa version sous-titrée pour les sourds et les malentendants ? **Oui ou Non**
2. Si oui, est-ce pour cette raison que vous avez choisi cette séance ? **Oui ou Non**
3. Par quel moyen vous renseignez-vous habituellement sur les séances en VFST ? **Site internet du cinéma ? Mailing du cinéma ? Site spécialisé (par exemple, <http://cinest.fr>) ? Programme cinéma ? Nice Matin ? Autre ?**
4. Depuis un an, y a-t-il des films que vous auriez voulu voir, mais que vous n'avez pas pu voir car ils n'ont pas été projetés dans une version sous-titrée ? Si oui, le(s)quel(s) ?

Commentaires éventuels, coordonnées, ... : .....

Si nécessaire, vous pouvez continuer à écrire au verso de cette page.

Pour plus d'information : <http://vfst.ardds.org>

Arcades : 04.93.39.10.00 • Olympia : 04.93.39.13.93 • ARDDS : 07.69.82.44.80 (SMS)

Participer à la vie sociale et culturelle est un droit fondamental. Pour les 6 millions de personnes sourdes ou malentendantes qui vivent en France, accéder à la culture reste pourtant difficile : beaucoup d'entre elles ne peuvent pas aller au cinéma, sauf si les films projetés sont sous-titrés.

La situation s'améliore, mais lentement. De plus en plus de films francophones sont sous-titrés pour leur sortie en salle (131 en 2016 contre 8 en 2011, soit un peu plus d'un film sur trois), mais les exploitants qui projettent cette version quand elle est disponible sont encore rares.



C'est ce constat qui a conduit l'ARDDS Caravelle (Association pour la Réadaptation et la Défense des Devenus Sourds) à créer le *Prix du Meilleur Film Sous-titré pour les Sourds et les Malentendants*, dans l'espoir de sensibiliser les médias et toutes les personnes concernées à la nécessité de sous-titrer les films francophones, de les projeter ainsi... et d'aller les voir.

Dans ce contexte et pour nous permettre de progresser, nous vous serions reconnaissants de répondre à ces quelques questions et de remettre le formulaire rempli à la caisse du cinéma. Nous vous en remercions par avance.

1. En venant à cette séance, saviez-vous que le film serait projeté dans sa version sous-titrée pour les sourds et les malentendants ? **Oui** ou **Non**
2. Si oui, est-ce pour cette raison que vous avez choisi cette séance ? **Oui** ou **Non**
3. Par quel moyen vous renseignez-vous habituellement sur les séances en VFST ? **Site internet du cinéma** ? **Mailing du cinéma** ? **Site spécialisé (par exemple, <http://cinest.fr>)** ? **Programme cinéma** ? **Nice Matin** ? **Autre** ?
4. Depuis un an, y a-t-il des films que vous auriez voulu voir, mais que vous n'avez pas pu voir car ils n'ont pas été projetés dans une version sous-titrée ? Si oui, le(s)quel(s) ? *non*

Commentaires éventuels, coordonnées, *C'est une très bonne initiative qui mérite qu'on puisse s'y étendre*

Si nécessaire, vous pouvez continuer à écrire au verso de cette page:

Pour plus d'information : <http://vfst.ardds.org>

**Arcades** : 04.93.39.10.00 • Olympia : 04.93.39.13.93 • ARDDS : 07.69.82.44.80 (SMS)

Participer à la vie sociale et culturelle est un droit fondamental. Pour les 6 millions de personnes sourdes ou malentendantes qui vivent en France, accéder à la culture reste pourtant difficile : beaucoup d'entre elles ne peuvent pas aller au cinéma, sauf si les films projetés sont sous-titrés.

La situation s'améliore, mais lentement. De plus en plus de films francophones sont sous-titrés pour leur sortie en salle (131 en 2016 contre 8 en 2011, soit un peu plus d'un film sur trois), mais les exploitants qui projettent cette version quand elle est disponible sont encore rares.



POUR LES MALENTENDANTS, UN FILM SANS SOUS-TITRES, C'EST COMME UNE B.D. SANS LES BULLES!

DD4

C'est ce constat qui a conduit l'ARDDS Caravelle (Association pour la Réadaptation et la Défense des Devenus Sourds) à créer le *Prix du Meilleur Film Sous-titré pour les Sourds et les Malentendants*, dans l'espoir de sensibiliser les médias et toutes les personnes concernées à la nécessité de sous-titrer les films francophones, de les projeter ainsi... et d'aller les voir.

Dans ce contexte et pour nous permettre de progresser, nous vous serions reconnaissants de répondre à ces quelques questions et de remettre le formulaire rempli à la caisse du cinéma. Nous vous en remercions par avance.

1. En venant à cette séance, saviez-vous que le film serait projeté dans sa version sous-titrée pour les sourds et les malentendants ? **Oui** ou **Non**
2. Si oui, est-ce pour cette raison que vous avez choisi cette séance ? **Oui** ou **Non**
3. Par quel moyen vous renseignez-vous habituellement sur les séances en VFST ? **Site internet du cinéma** ? **Mailing du cinéma** ? **Site spécialisé (par exemple, <http://cinest.fr>)** ? **Programme cinéma** ? **Nice Matin** ? **Autre** ?
4. Depuis un an, y a-t-il des films que vous auriez voulu voir, mais que vous n'avez pas pu voir car ils n'ont pas été projetés dans une version sous-titrée ? Si oui, le(s)quel(s) ?

Commentaires éventuels, coordonnées, ...

*Merci pour les sous-titres c'est très bien!*

Si nécessaire, vous pouvez continuer à écrire au verso de cette page.

Pour plus d'information : <http://vfst.ardds.org>

Arcades : 04.93.39.10.00 • Olympia : 04.93.39.13.93 • ARDDS : 07.69.82.44.80 (SMS)



Participer à la vie sociale et culturelle est un droit fondamental. Pour les 6 millions de personnes sourdes ou malentendantes qui vivent en France, accéder à la culture reste pourtant difficile : beaucoup d'entre elles ne peuvent pas aller au cinéma, sauf si les films projetés sont sous-titrés.

La situation s'améliore, mais lentement. De plus en plus de films francophones sont sous-titrés pour leur sortie en salle (131 en 2016 contre 8 en 2011, soit un peu plus d'un film sur trois), mais les exploitants qui projettent cette version quand elle est disponible sont encore rares.



C'est ce constat qui a conduit l'ARDDS Caravelle (Association pour la Réadaptation et la Défense des Devenus Sourds) à créer le *Prix du Meilleur Film Sous-titré pour les Sourds et les Malentendants*, dans l'espoir de sensibiliser les médias et toutes les personnes concernées à la nécessité de sous-titrer les films francophones, de les projeter ainsi... et d'aller les voir.

Dans ce contexte et pour nous permettre de progresser, nous vous serions reconnaissants de répondre à ces quelques questions et de remettre le formulaire rempli à la caisse du cinéma. Nous vous en remercions par avance.

1. En venant à cette séance, saviez-vous que le film serait projeté dans sa version sous-titrée pour les sourds et les malentendants ? **Oui** ou **Non**
2. Si oui, est-ce pour cette raison que vous avez choisi cette séance ? **Oui** ou **Non**
3. Par quel moyen vous renseignez-vous habituellement sur les séances en VFST ? **Site internet du cinéma** ? **Mailing du cinéma** ? **Site spécialisé (par exemple, <http://cinest.fr>)** ? **Programme cinéma** ? **Nice Matin** ? **Autre** ?
4. Depuis un an, y a-t-il des films que vous auriez voulu voir, mais que vous n'avez pas pu voir car ils n'ont pas été projetés dans une version sous-titrée ? Si oui, le(s)quel(s) ?

Commentaires éventuels, coordonnées, ... : .....

Si nécessaire, vous pouvez continuer à écrire au verso de cette page.

Pour plus d'information : <http://vfst.ardds.org>

Arcades : 04.93.39.10.00 • Olympia : 04.93.39.13.93 • ARDDS : 07.69.82.44.80 (SMS)

Participer à la vie sociale et culturelle est un droit fondamental. Pour les 6 millions de personnes sourdes ou malentendantes qui vivent en France, accéder à la culture reste pourtant difficile : beaucoup d'entre elles ne peuvent pas aller au cinéma, sauf si les films projetés sont sous-titrés.

La situation s'améliore, mais lentement. De plus en plus de films francophones sont sous-titrés pour leur sortie en salle (131 en 2016 contre 8 en 2011, soit un peu plus d'un film sur trois), mais les exploitants qui projettent cette version quand elle est disponible sont encore rares.



POUR LES MALENTENDANTS, UN FILM SANS SOUS-TITRES, C'EST COMME UNE B.D. SANS LES BULLES!

DD4

C'est ce constat qui a conduit l'ARDDS Caravelle (Association pour la Réadaptation et la Défense des Devenus Sourds) à créer le *Prix du Meilleur Film Sous-titré pour les Sourds et les Malentendants*, dans l'espoir de sensibiliser les médias et toutes les personnes concernées à la nécessité de sous-titrer les films francophones, de les projeter ainsi... et d'aller les voir.

Dans ce contexte et pour nous permettre de progresser, nous vous serions reconnaissants de répondre à ces quelques questions et de remettre le formulaire rempli à la caisse du cinéma. Nous vous en remercions par avance.

1. En venant à cette séance, saviez-vous que le film serait projeté dans sa version sous-titrée pour les sourds et les malentendants ? **Oui** ou **Non**
2. Si oui, est-ce pour cette raison que vous avez choisi cette séance ? **Oui** ou **Non**
3. Par quel moyen vous renseignez-vous habituellement sur les séances en VFST ? **Site internet du cinéma** ? **Mailing du cinéma** ? **Site spécialisé (par exemple, <http://cinest.fr>)** ? **Programme cinéma** ? **Nice Matin** ? **Autre** ?
4. Depuis un an, y a-t-il des films que vous auriez voulu voir, mais que vous n'avez pas pu voir car ils n'ont pas été projetés dans une version sous-titrée ? Si oui, le(s)quel(s) ?

Commentaires éventuels, coordonnées, ... : .....

Si nécessaire, vous pouvez continuer à écrire au verso de cette page:

Pour plus d'information : <http://vfst.ardds.org>

Arcades 04.93.39.10.00 • Olympia : 04.93.39.13.93 • ARDDS : 07.69.82.44.80 (SMS)

Participer à la vie sociale et culturelle est un droit fondamental. Pour les 6 millions de personnes sourdes ou malentendantes qui vivent en France, accéder à la culture reste pourtant difficile : beaucoup d'entre elles ne peuvent pas aller au cinéma, sauf si les films projetés sont sous-titrés.

La situation s'améliore, mais lentement. De plus en plus de films francophones sont sous-titrés pour leur sortie en salle (131 en 2016 contre 8 en 2011, soit un peu plus d'un film sur trois), mais les exploitants qui projettent cette version quand elle est disponible sont encore rares.



POUR LES MALENTENDANTS, UN FILM SANS SOUS-TITRES, C'EST COMME UNE BD. SANS LES BULLES!

DD4

C'est ce constat qui a conduit l'ARDDS Caravelle (Association pour la Réadaptation et la Défense des Devenus Sourds) à créer le *Prix du Meilleur Film Sous-titré pour les Sourds et les Malentendants*, dans l'espoir de sensibiliser les médias et toutes les personnes concernées à la nécessité de sous-titrer les films francophones, de les projeter ainsi... et d'aller les voir.

Dans ce contexte et pour nous permettre de progresser, nous vous serions reconnaissants de répondre à ces quelques questions et de remettre le formulaire rempli à la caisse du cinéma. Nous vous en remercions par avance.

1. En venant à cette séance, saviez-vous que le film serait projeté dans sa version sous-titrée pour les sourds et les malentendants ? **Oui** ou **Non**
2. Si oui, est-ce pour cette raison que vous avez choisi cette séance ? **Oui** ou **Non**
3. Par quel moyen vous renseignez-vous habituellement sur les séances en VFST ? **Site internet du cinéma** ? **Mailing du cinéma** ? **Site spécialisé (par exemple, <http://cinest.fr>)** ? **Programme cinéma** ? **Nice Matin** ? **Autre** ?
4. Depuis un an, y a-t-il des films que vous auriez voulu voir, mais que vous n'avez pas pu voir car ils n'ont pas été projetés dans une version sous-titrée ? Si oui, le(s)quel(s) ?

Commentaires éventuels, coordonnées, ... : .....

Si nécessaire, vous pouvez continuer à écrire au verso de cette page.

Pour plus d'information : <http://vfst.ardds.org>

Arcades : 04.93.39.10.00 • Olympia : 04.93.39.13.93 • ARDDS : 07.69.82.44.80 (SMS)

Participer à la vie sociale et culturelle est un droit fondamental. Pour les 6 millions de personnes sourdes ou malentendantes qui vivent en France, accéder à la culture reste pourtant difficile : beaucoup d'entre elles ne peuvent pas aller au cinéma, sauf si les films projetés sont sous-titrés.

La situation s'améliore, mais lentement. De plus en plus de films francophones sont sous-titrés pour leur sortie en salle (131 en 2016 contre 8 en 2011, soit un peu plus d'un film sur trois), mais les exploitants qui projettent cette version quand elle est disponible sont encore rares.



POUR LES MALENTENDANTS, UN FILM SANS SOUS-TITRES, C'EST COMME UNE B.D. SANS LES BULLES!

Db.f

C'est ce constat qui a conduit l'ARDDS Caravelle (Association pour la Réadaptation et la Défense des Devenus Sourds) à créer le *Prix du Meilleur Film Sous-titré pour les Sourds et les Malentendants*, dans l'espoir de sensibiliser les médias et toutes les personnes concernées à la nécessité de sous-titrer les films francophones, de les projeter ainsi... et d'aller les voir.

Dans ce contexte et pour nous permettre de progresser, nous vous serions reconnaissants de répondre à ces quelques questions et de remettre le formulaire rempli à la caisse du cinéma. Nous vous en remercions par avance.

1. En venant à cette séance, saviez-vous que le film serait projeté dans sa version sous-titrée pour les sourds et les malentendants ? **Oui** ou **Non**
2. Si oui, est-ce pour cette raison que vous avez choisi cette séance ? **Oui** ou **Non**
3. Par quel moyen vous renseignez-vous habituellement sur les séances en VFST ? **Site internet du cinéma** ? **Mailing du cinéma** ? **Site spécialisé (par exemple, <http://cinest.fr>)** ? **Programme cinéma** ? **Nice Matin** ? **Autre** ? *je ne vais qu'aux Arcades*
4. Depuis un an, y a-t-il des films que vous auriez voulu voir, mais que vous n'avez pas pu voir car ils n'ont pas été projetés dans une version sous-titrée ? Si oui, le(s)quel(s) ?

Commentaires éventuels, coordonnées, ... : *Très bonne initiative de sensibiliser les médias et de sous-titrer les maximum de films*

Si nécessaire, vous pouvez continuer à écrire au verso de cette page.

Pour plus d'information : <http://vfst.ardds.org>

Arcades

04.93.39.10.00 • Olympia : 04.93.39.13.93 • ARDDS : 07.69.82.44.80 (SMS)

Participer à la vie sociale et culturelle est un droit fondamental. Pour les 6 millions de personnes sourdes ou malentendantes qui vivent en France, accéder à la culture reste pourtant difficile : beaucoup d'entre elles ne peuvent pas aller au cinéma, sauf si les films projetés sont sous-titrés.

La situation s'améliore, mais lentement. De plus en plus de films francophones sont sous-titrés pour leur sortie en salle (131 en 2016 contre 8 en 2011, soit un peu plus d'un film sur trois), mais les exploitants qui projettent cette version quand elle est disponible sont encore rares.



POUR LES MALENTENDANTS, UN FILM SANS SOUS-TITRES, C'EST COMME UNE BD. SANS LES BULLES!

DD4

C'est ce constat qui a conduit l'ARDDS Caravelle (Association pour la Réadaptation et la Défense des Devenus Sourds) à créer le *Prix du Meilleur Film Sous-titré pour les Sourds et les Malentendants*, dans l'espoir de sensibiliser les médias et toutes les personnes concernées à la nécessité de sous-titrer les films francophones, de les projeter ainsi... et d'aller les voir.

Dans ce contexte et pour nous permettre de progresser, nous vous serions reconnaissants de répondre à ces quelques questions et de remettre le formulaire rempli à la caisse du cinéma. Nous vous en remercions par avance.

1. En venant à cette séance, saviez-vous que le film serait projeté dans sa version sous-titrée pour les sourds et les malentendants ? ~~Oui~~ ou **Non**
2. Si oui, est-ce pour cette raison que vous avez choisi cette séance ? ~~Oui~~ ou **Non**
3. Par quel moyen vous renseignez-vous habituellement sur les séances en VFST ? **Site internet du cinéma ? Mailing du cinéma ? Site spécialisé (par exemple, <http://cinest.fr>) ? Programme cinéma ? Nice Matin ? Autre ?**
4. Depuis un an, y a-t-il des films que vous auriez voulu voir, mais que vous n'avez pas pu voir car ils n'ont pas été projetés dans une version sous-titrée ? Si oui, le(s)quel(s) ?

Commentaires éventuels, coordonnées, ... : .....

Si nécessaire, vous pouvez continuer à écrire au verso de cette page.

Pour plus d'information : <http://vfst.ardds.org>

Arcades : 04.93.39.10.00 • Olympia : 04.93.39.13.93 • ARDDS : 07.69.82.44.80 (SMS)

Participer à la vie sociale et culturelle est un droit fondamental. Pour les 6 millions de personnes sourdes ou malentendantes qui vivent en France, accéder à la culture reste pourtant difficile : beaucoup d'entre elles ne peuvent pas aller au cinéma, sauf si les films projetés sont sous-titrés.

La situation s'améliore, mais lentement. De plus en plus de films francophones sont sous-titrés pour leur sortie en salle (131 en 2016 contre 8 en 2011, soit un peu plus d'un film sur trois), mais les exploitants qui projettent cette version quand elle est disponible sont encore rares.



POUR LES MALENTENDANTS, UN FILM SANS SOUS-TITRES, C'EST COMME UNE B.D. SANS LES BULLES!

DD4

C'est ce constat qui a conduit l'ARDDS Caravelle (Association pour la Réadaptation et la Défense des Devenus Sourds) à créer le *Prix du Meilleur Film Sous-titré pour les Sourds et les Malentendants*, dans l'espoir de sensibiliser les médias et toutes les personnes concernées à la nécessité de sous-titrer les films francophones, de les projeter ainsi... et d'aller les voir.

Dans ce contexte et pour nous permettre de progresser, nous vous serions reconnaissants de répondre à ces quelques questions et de remettre le formulaire rempli à la caisse du cinéma. Nous vous en remercions par avance.

1. En venant à cette séance, saviez-vous que le film serait projeté dans sa version sous-titrée pour les sourds et les malentendants ? **Oui** ou **Non**
2. Si oui, est-ce pour cette raison que vous avez choisi cette séance ? **Oui** ou **Non**
3. Par quel moyen vous renseignez-vous habituellement sur les séances en VFST ? **Site internet du cinéma** ? **Mailing du cinéma** ? **Site spécialisé (par exemple, <http://cinest.fr>)** ? **Programme cinéma** ? **Nice Matin** ? **Autre** ?
4. Depuis un an, y a-t-il des films que vous auriez voulu voir, mais que vous n'avez pas pu voir car ils n'ont pas été projetés dans une version sous-titrée ? Si oui, le(s)quel(s) ?

Commentaires éventuels, coordonnées, ... : .....

Si nécessaire, vous pouvez continuer à écrire au verso de cette page.

Pour plus d'information : <http://vfst.ardds.org>

**Arcades** : 04.93.39.10.00 • Olympia : 04.93.39.13.93 • ARDDS : 07.69.82.44.80 (SMS)

Participer à la vie sociale et culturelle est un droit fondamental. Pour les 6 millions de personnes sourdes ou malentendantes qui vivent en France, accéder à la culture reste pourtant difficile : beaucoup d'entre elles ne peuvent pas aller au cinéma, sauf si les films projetés sont sous-titrés.

La situation s'améliore, mais lentement. De plus en plus de films francophones sont sous-titrés pour leur sortie en salle (131 en 2016 contre 8 en 2011, soit un peu plus d'un film sur trois), mais les exploitants qui projettent cette version quand elle est disponible sont encore rares.



POUR LES MALENTENDANTS, UN FILM SANS SOUS-TITRES, C'EST COMME UNE B.D. SANS LES BULLES!

DD4

C'est ce constat qui a conduit l'ARDDS Caravelle (Association pour la Réadaptation et la Défense des Devenus Sourds) à créer le *Prix du Meilleur Film Sous-titré pour les Sourds et les Malentendants*, dans l'espoir de sensibiliser les médias et toutes les personnes concernées à la nécessité de sous-titrer les films francophones, de les projeter ainsi... et d'aller les voir.

Dans ce contexte et pour nous permettre de progresser, nous vous serions reconnaissants de répondre à ces quelques questions et de remettre le formulaire rempli à la caisse du cinéma. Nous vous en remercions par avance.

1. En venant à cette séance, saviez-vous que le film serait projeté dans sa version sous-titrée pour les sourds et les malentendants ? **Oui** ou **Non**
2. Si oui, est-ce pour cette raison que vous avez choisi cette séance ? **Oui** ou **Non**
3. Par quel moyen vous renseignez-vous habituellement sur les séances en VFST ? **Site internet du cinéma** ? **Mailing du cinéma** ? **Site spécialisé (par exemple, <http://cinest.fr>)** ? **Programme cinéma** ? **Nice Matin** ? **Autre** ?
4. Depuis un an, y a-t-il des films que vous auriez voulu voir, mais que vous n'avez pas pu voir car ils n'ont pas été projetés dans une version sous-titrée ? Si oui, le(s)quel(s) ?

Commentaires éventuels, coordonnées, ... : .....

Si nécessaire, vous pouvez continuer à écrire au verso de cette page.

Pour plus d'information : <http://vfst.ardds.org>

**Arcades** 04.93.39.10.00 • Olympia : 04.93.39.13.93 • ARDDS : 07.69.82.44.80 (SMS)

Participer à la vie sociale et culturelle est un droit fondamental. Pour les 6 millions de personnes sourdes ou malentendantes qui vivent en France, accéder à la culture reste pourtant difficile : beaucoup d'entre elles ne peuvent pas aller au cinéma, sauf si les films projetés sont sous-titrés.

La situation s'améliore, mais lentement. De plus en plus de films francophones sont sous-titrés pour leur sortie en salle (131 en 2016 contre 8 en 2011, soit un peu plus d'un film sur trois), mais les exploitants qui projettent cette version quand elle est disponible sont encore rares.



POUR LES MALENTENDANTS, UN FILM SANS SOUS-TITRES, C'EST COMME UNE B.D. SANS LES BULLES!

DD4

C'est ce constat qui a conduit l'ARDDS Caravelle (Association pour la Réadaptation et la Défense des Devenus Sourds) à créer le *Prix du Meilleur Film Sous-titré pour les Sourds et les Malentendants*, dans l'espoir de sensibiliser les médias et toutes les personnes concernées à la nécessité de sous-titrer les films francophones, de les projeter ainsi... et d'aller les voir.

Dans ce contexte et pour nous permettre de progresser, nous vous serions reconnaissants de répondre à ces quelques questions et de remettre le formulaire rempli à la caisse du cinéma. Nous vous en remercions par avance.

1. En venant à cette séance, saviez-vous que le film serait projeté dans sa version sous-titrée pour les sourds et les malentendants ? **Oui** ou **Non**
2. Si oui, est-ce pour cette raison que vous avez choisi cette séance ? **Oui** ou **Non**
3. Par quel moyen vous renseignez-vous habituellement sur les séances en VFST ? **Site internet du cinéma** ? **Mailing du cinéma** ? **Site spécialisé (par exemple, <http://cinest.fr>)** ? **Programme cinéma** ? **Nice Matin** ? **Autre** ?
4. Depuis un an, y a-t-il des films que vous auriez voulu voir, mais que vous n'avez pas pu voir car ils n'ont pas été projetés dans une version sous-titrée ? Si oui, le(s)quel(s) ?

Commentaires éventuels, coordonnées, ... :

Bonne initiative et pas gênant de tout pour nous (4 personnes)  
 Si nécessaire, vous pouvez continuer à écrire au verso de cette page.

Pour plus d'information : <http://vfst.ardds.org>

Arcades : 04.93.39.10.00 • Olympia : 04.93.39.13.93 • ARDDS : 07.69.82.44.80 (SMS)



Participer à la vie sociale et culturelle est un droit fondamental. Pour les 6 millions de personnes sourdes ou malentendantes qui vivent en France, accéder à la culture reste pourtant difficile : beaucoup d'entre elles ne peuvent pas aller au cinéma, sauf si les films projetés sont sous-titrés.

La situation s'améliore, mais lentement. De plus en plus de films francophones sont sous-titrés pour leur sortie en salle (131 en 2016 contre 8 en 2011, soit un peu plus d'un film sur trois), mais les exploitants qui projettent cette version quand elle est disponible sont encore rares.



POUR LES MALENTENDANTS, UN FILM SANS SOUS-TITRES, C'EST COMME UNE BD. SANS LES BULLES!

De.f

C'est ce constat qui a conduit l'ARDDS Caravelle (Association pour la Réadaptation et la Défense des Devenus Sourds) à créer le *Prix du Meilleur Film Sous-titré pour les Sourds et les Malentendants*, dans l'espoir de sensibiliser les médias et toutes les personnes concernées à la nécessité de sous-titrer les films francophones, de les projeter ainsi... et d'aller les voir.

Dans ce contexte et pour nous permettre de progresser, nous vous serions reconnaissants de répondre à ces quelques questions et de remettre le formulaire rempli à la caisse du cinéma. Nous vous en remercions par avance.

1. En venant à cette séance, saviez-vous que le film serait projeté dans sa version sous-titrée pour les sourds et les malentendants ? ~~Oui~~ ou **Non**
2. Si oui, est-ce pour cette raison que vous avez choisi cette séance ? ~~Oui~~ ou **Non**
3. Par quel moyen vous renseignez-vous habituellement sur les séances en VFST ? ~~Site internet du cinéma ? Mailing du cinéma ? Site spécialisé (par exemple, <http://cinest.fr>) ? Programme cinéma ? Nice-Matin ? Autre ?~~
4. Depuis un an, y a-t-il des films que vous auriez voulu voir, mais que vous n'avez pas pu voir car ils n'ont pas été projetés dans une version sous-titrée ? Si oui, le(s)quel(s) ?

Commentaires éventuels, coordonnées, ... : .....

Si nécessaire, vous pouvez continuer à écrire au verso de cette page.

Pour plus d'information : <http://vfst.ardds.org>

Arcades : 04.93.39.10.00 • Olympia : 04.93.39.13.93 • ARDDS : 07.69.82.44.80 (SMS)

Participer à la vie sociale et culturelle est un droit fondamental. Pour les 6 millions de personnes sourdes ou malentendantes qui vivent en France, accéder à la culture reste pourtant difficile : beaucoup d'entre elles ne peuvent pas aller au cinéma, sauf si les films projetés sont sous-titrés.

La situation s'améliore, mais lentement. De plus en plus de films francophones sont sous-titrés pour leur sortie en salle (131 en 2016 contre 8 en 2011, soit un peu plus d'un film sur trois), mais les exploitants qui projettent cette version quand elle est disponible sont encore rares.



C'est ce constat qui a conduit l'ARDDS Caravelle (Association pour la Réadaptation et la Défense des Devenus Sourds) à créer le *Prix du Meilleur Film Sous-titré pour les Sourds et les Malentendants*, dans l'espoir de sensibiliser les médias et toutes les personnes concernées à la nécessité de sous-titrer les films francophones, de les projeter ainsi... et d'aller les voir.

Dans ce contexte et pour nous permettre de progresser, nous vous serions reconnaissants de répondre à ces quelques questions et de remettre le formulaire rempli à la caisse du cinéma. Nous vous en remercions par avance.

1. En venant à cette séance, saviez-vous que le film serait projeté dans sa version sous-titrée pour les sourds et les malentendants ? **Oui** ou **Non**
2. Si oui, est-ce pour cette raison que vous avez choisi cette séance ? **Oui** ou **Non**
3. Par quel moyen vous renseignez-vous habituellement sur les séances en VFST ? **Site internet du cinéma** ? **Mailing du cinéma** ? **Site spécialisé (par exemple, <http://cinest.fr>)** ? **Programme cinéma** ? **Nice Matin** ? **Autre** ?
4. Depuis un an, y a-t-il des films que vous auriez voulu voir, mais que vous n'avez pas pu voir car ils n'ont pas été projetés dans une version sous-titrée ? Si oui, le(s)quel(s) ?

Commentaires éventuels, coordonnées, ... : .....

Si nécessaire, vous pouvez continuer à écrire au verso de cette page.

Pour plus d'information : <http://vfst.ardds.org>

Arcades : 04.93.39.10.00 • Olympia : 04.93.39.13.93 • ARDDS : 07.69.82.44.80 (SMS)

Participer à la vie sociale et culturelle est un droit fondamental. Pour les 6 millions de personnes sourdes ou malentendantes qui vivent en France, accéder à la culture reste pourtant difficile : beaucoup d'entre elles ne peuvent pas aller au cinéma, sauf si les films projetés sont sous-titrés.

La situation s'améliore, mais lentement. De plus en plus de films francophones sont sous-titrés pour leur sortie en salle (131 en 2016 contre 8 en 2011, soit un peu plus d'un film sur trois), mais les exploitants qui projettent cette version quand elle est disponible sont encore rares.



POUR LES MALENTENDANTS, UN FILM SANS SOUS-TITRES, C'EST COMME UNE BD SANS LES BULLES!

Db.f

C'est ce constat qui a conduit l'ARDDS Caravelle (Association pour la Réadaptation et la Défense des Devenus Sourds) à créer le *Prix du Meilleur Film Sous-titré pour les Sourds et les Malentendants*, dans l'espoir de sensibiliser les médias et toutes les personnes concernées à la nécessité de sous-titrer les films francophones, de les projeter ainsi... et d'aller les voir.

Dans ce contexte et pour nous permettre de progresser, nous vous serions reconnaissants de répondre à ces quelques questions et de remettre le formulaire rempli à la caisse du cinéma. Nous vous en remercions par avance.

1. En venant à cette séance, saviez-vous que le film serait projeté dans sa version sous-titrée pour les sourds et les malentendants ? **Oui** ou **Non**
2. Si oui, est-ce pour cette raison que vous avez choisi cette séance ? **Oui** ou **Non**
3. Par quel moyen vous renseignez-vous habituellement sur les séances en VFST ? **Site internet du cinéma** ? **Mailing du cinéma** ? **Site spécialisé (par exemple, <http://cinest.fr>)** ? **Programme cinéma** ? **Nice Matin** ? **Autre** ?
4. Depuis un an, y a-t-il des films que vous auriez voulu voir, mais que vous n'avez pas pu voir car ils n'ont pas été projetés dans une version sous-titrée ? Si oui, le(s)quel(s) ?

Commentaires éventuels, coordonnées, ... :

utile et agréable de tout confier

*Si nécessaire, vous pouvez continuer à écrire au verso de cette page.*

Pour plus d'information : <http://vfst.ardds.org>

Arcades : 04.93.39.10.00 • Olympia : 04.93.39.13.93 • ARDDS : 07.69.82.44.80 (SMS)

Participer à la vie sociale et culturelle est un droit fondamental. Pour les 6 millions de personnes sourdes ou malentendantes qui vivent en France, accéder à la culture reste pourtant difficile : beaucoup d'entre elles ne peuvent pas aller au cinéma, sauf si les films projetés sont sous-titrés.

La situation s'améliore, mais lentement. De plus en plus de films francophones sont sous-titrés pour leur sortie en salle (131 en 2016 contre 8 en 2011, soit un peu plus d'un film sur trois), mais les exploitants qui projettent cette version quand elle est disponible sont encore rares.



C'est ce constat qui a conduit l'ARDDS Caravelle (Association pour la Réadaptation et la Défense des Devenus Sourds) à créer le *Prix du Meilleur Film Sous-titré pour les Sourds et les Malentendants*, dans l'espoir de sensibiliser les médias et toutes les personnes concernées à la nécessité de sous-titrer les films francophones, de les projeter ainsi... et d'aller les voir.

Dans ce contexte et pour nous permettre de progresser, nous vous serions reconnaissants de répondre à ces quelques questions et de remettre le formulaire rempli à la caisse du cinéma. Nous vous en remercions par avance.

1. En venant à cette séance, saviez-vous que le film serait projeté dans sa version sous-titrée pour les sourds et les malentendants ? **Oui** ou **Non**
2. Si oui, est-ce pour cette raison que vous avez choisi cette séance ? **Oui** ou **Non**
3. Par quel moyen vous renseignez-vous habituellement sur les séances en VFST ? **Site internet du cinéma** ? **Mailing du cinéma** ? **Site spécialisé (par exemple, <http://cinest.fr>)** ? **Programme cinéma** ? **Nice Matin** ? **Autre** ?
4. Depuis un an, y a-t-il des films que vous auriez voulu voir, mais que vous n'avez pas pu voir car ils n'ont pas été projetés dans une version sous-titrée ? Si oui, le(s)quel(s) ?

Commentaires éventuels, coordonnées, ... : .....

Si nécessaire, vous pouvez continuer à écrire au verso de cette page.

Pour plus d'information : <http://vfst.ardds.org>

Arcades : 04.93.39.10.00 • Olympia : 04.93.39.13.93 • ARDDS : 07.69.82.44.80 (SMS)

Participer à la vie sociale et culturelle est un droit fondamental. Pour les 6 millions de personnes sourdes ou malentendantes qui vivent en France, accéder à la culture reste pourtant difficile : beaucoup d'entre elles ne peuvent pas aller au cinéma, sauf si les films projetés sont sous-titrés.

La situation s'améliore, mais lentement. De plus en plus de films francophones sont sous-titrés pour leur sortie en salle (131 en 2016 contre 8 en 2011, soit un peu plus d'un film sur trois), mais les exploitants qui projettent cette version quand elle est disponible sont encore rares.



POUR LES MALENTENDANTS, UN FILM SANS SOUS-TITRES, C'EST COMME UNE BD SANS LES BULLES!  
Dd.f

C'est ce constat qui a conduit l'ARDDS Caravelle (Association pour la Réadaptation et la Défense des Devenus Sourds) à créer le *Prix du Meilleur Film Sous-titré pour les Sourds et les Malentendants*, dans l'espoir de sensibiliser les médias et toutes les personnes concernées à la nécessité de sous-titrer les films francophones, de les projeter ainsi... et d'aller les voir.

Dans ce contexte et pour nous permettre de progresser, nous vous serions reconnaissants de répondre à ces quelques questions et de remettre le formulaire rempli à la caisse du cinéma. Nous vous en remercions par avance.

1. En venant à cette séance, saviez-vous que le film serait projeté dans sa version sous-titrée pour les sourds et les malentendants ? **Oui** ou **Non**
2. Si oui, est-ce pour cette raison que vous avez choisi cette séance ? **Oui** ou **Non**
3. Par quel moyen vous renseignez-vous habituellement sur les séances en VFST ? **Site internet du cinéma** ? **Mailing du cinéma** ? **Site spécialisé (par exemple, <http://cinest.fr>)** ? **Programme cinéma** ? **Nice Matin** ? **Autre** ?
4. Depuis un an, y a-t-il des films que vous auriez voulu voir, mais que vous n'avez pas pu voir car ils n'ont pas été projetés dans une version sous-titrée ? Si oui, le(s)quel(s) ?

Commentaires éventuels, coordonnées, ... :  
*Mille pour tout le monde*

Si nécessaire, vous pouvez continuer à écrire au verso de cette page.

Participer à la vie sociale et culturelle est un droit fondamental. Pour les 6 millions de personnes sourdes ou malentendantes qui vivent en France, accéder à la culture reste pourtant difficile : beaucoup d'entre elles ne peuvent pas aller au cinéma, sauf si les films projetés sont sous-titrés.

La situation s'améliore, mais lentement. De plus en plus de films francophones sont sous-titrés pour leur sortie en salle (131 en 2016 contre 8 en 2011, soit un peu plus d'un film sur trois), mais les exploitants qui projettent cette version quand elle est disponible sont encore rares.



POUR LES MALENTENDANTS, UN FILM SANS SOUS-TITRES, C'EST COMME UNE B.D. SANS LES BULLES!

DD4

C'est ce constat qui a conduit l'ARDDS Caravelle (Association pour la Réadaptation et la Défense des Devenus Sourds) à créer le *Prix du Meilleur Film Sous-titré pour les Sourds et les Malentendants*, dans l'espoir de sensibiliser les médias et toutes les personnes concernées à la nécessité de sous-titrer les films francophones, de les projeter ainsi... et d'aller les voir.

Dans ce contexte et pour nous permettre de progresser, nous vous serions reconnaissants de répondre à ces quelques questions et de remettre le formulaire rempli à la caisse du cinéma. Nous vous en remercions par avance.

1. En venant à cette séance, saviez-vous que le film serait projeté dans sa version sous-titrée pour les sourds et les malentendants ? **Oui** ou **Non**
2. Si oui, est-ce pour cette raison que vous avez choisi cette séance ? **Oui** ou **Non**
3. Par quel moyen vous renseignez-vous habituellement sur les séances en VFST ? **Site internet du cinéma ? Mailing du cinéma ? Site spécialisé (par exemple, <http://cinest.fr>) ? Programme cinéma ? Nice Matin ? Autre ?** *parce de tout ça*
4. Depuis un an, y a-t-il des films que vous auriez voulu voir, mais que vous n'avez pas pu voir car ils n'ont pas été projetés dans une version sous-titrée ? Si oui, le(s)quel(s) ?

Commentaires éventuels, coordonnées, ... :

*J'ai dû assister sans l'avoir cherché à une projection sous-titrée français, parlé français. J'ai juste été surpris*

Si nécessaire, vous pouvez continuer à écrire au verso de cette page.

Pour plus d'information : <http://vfst.ardds.org>

Arcades : 04.93.39.10.00 • Olympia : 04.93.39.13.93 • ARDDS : 07.69.82.44.80 (SMS)

Participer à la vie sociale et culturelle est un droit fondamental. Pour les 6 millions de personnes sourdes ou malentendantes qui vivent en France, accéder à la culture reste pourtant difficile : beaucoup d'entre elles ne peuvent pas aller au cinéma, sauf si les films projetés sont sous-titrés.

La situation s'améliore, mais lentement. De plus en plus de films francophones sont sous-titrés pour leur sortie en salle (131 en 2016 contre 8 en 2011, soit un peu plus d'un film sur trois), mais les exploitants qui projettent cette version quand elle est disponible sont encore rares.



POUR LES MALENTENDANTS, UN FILM SANS SOUS-TITRES, C'EST COMME UNE B.D. SANS LES BULLES!

DD4

C'est ce constat qui a conduit l'ARDDS Caravelle (Association pour la Réadaptation et la Défense des Devenus Sourds) à créer le *Prix du Meilleur Film Sous-titré pour les Sourds et les Malentendants*, dans l'espoir de sensibiliser les médias et toutes les personnes concernées à la nécessité de sous-titrer les films francophones, de les projeter ainsi... et d'aller les voir.

Dans ce contexte et pour nous permettre de progresser, nous vous serions reconnaissants de répondre à ces quelques questions et de remettre le formulaire rempli à la caisse du cinéma. Nous vous en remercions par avance.

1. En venant à cette séance, saviez-vous que le film serait projeté dans sa version sous-titrée pour les sourds et les malentendants ? **Oui** ou **Non**
2. Si oui, est-ce pour cette raison que vous avez choisi cette séance ? **Oui** ou **Non**
3. Par quel moyen vous renseignez-vous habituellement sur les séances en VFST ? **Site internet du cinéma** ? **Mailing du cinéma** ? **Site spécialisé (par exemple, <http://cinest.fr>)** ? **Programme cinéma** ? **Nice Matin** ? **Autre** ?
4. Depuis un an, y a-t-il des films que vous auriez voulu voir, mais que vous n'avez pas pu voir car ils n'ont pas été projetés dans une version sous-titrée ? Si oui, le(s)quel(s) ?

Commentaires éventuels, coordonnées, ... :

.....  
 .....

Si nécessaire, vous pouvez continuer à écrire au verso de cette page:

Pour plus d'information : <http://vfst.ardds.org>

Arcades : 04.93.39.10.00 • Olympia : 04.93.39.13.93 • ARDDS : 07.69.82.44.80 (SMS)

Participer à la vie sociale et culturelle est un droit fondamental. Pour les 6 millions de personnes sourdes ou malentendantes qui vivent en France, accéder à la culture reste pourtant difficile : beaucoup d'entre elles ne peuvent pas aller au cinéma, sauf si les films projetés sont sous-titrés.

La situation s'améliore, mais lentement. De plus en plus de films francophones sont sous-titrés pour leur sortie en salle (131 en 2016 contre 8 en 2011, soit un peu plus d'un film sur trois), mais les exploitants qui projettent cette version quand elle est disponible sont encore rares.



POUR LES MALENTENDANTS, UN FILM SANS SOUS-TITRES, C'EST COMME UNE B.D. SANS LES BULLES!

DD4

C'est ce constat qui a conduit l'ARDDS Caravelle (Association pour la Réadaptation et la Défense des Devenus Sourds) à créer le *Prix du Meilleur Film Sous-titré pour les Sourds et les Malentendants*, dans l'espoir de sensibiliser les médias et toutes les personnes concernées à la nécessité de sous-titrer les films francophones, de les projeter ainsi... et d'aller les voir.

Dans ce contexte et pour nous permettre de progresser, nous vous serions reconnaissants de répondre à ces quelques questions et de remettre le formulaire rempli à la caisse du cinéma. Nous vous en remercions par avance.

1. En venant à cette séance, saviez-vous que le film serait projeté dans sa version sous-titrée pour les sourds et les malentendants ? **Oui** ou ~~Non~~
2. Si oui, est-ce pour cette raison que vous avez choisi cette séance ? ~~Oui~~ ou **Non**
3. Par quel moyen vous renseignez-vous habituellement sur les séances en VFST ? **Site internet du cinéma** ? **Mailing du cinéma** ? **Site spécialisé (par exemple, <http://cinest.fr>)** ? **Programme cinéma** ? **Nice Matin** ? **Autre** ?
4. Depuis un an, y a-t-il des films que vous auriez voulu voir, mais que vous n'avez pas pu voir car ils n'ont pas été projetés dans une version sous-titrée ? Si oui, le(s)quel(s) ?

Commentaires éventuels, coordonnées, ... : .....

Si nécessaire, vous pouvez continuer à écrire au verso de cette page.

Pour plus d'information : <http://vfst.ardds.org>

Arcades : 04.93.39.10.00 • Olympia : 04.93.39.13.93 • ARDDS : 07.69.82.44.80 (SMS)



Participer à la vie sociale et culturelle est un droit fondamental. Pour les 6 millions de personnes sourdes ou malentendantes qui vivent en France, accéder à la culture reste pourtant difficile : beaucoup d'entre elles ne peuvent pas aller au cinéma, sauf si les films projetés sont sous-titrés.

La situation s'améliore, mais lentement. De plus en plus de films francophones sont sous-titrés pour leur sortie en salle (131 en 2016 contre 8 en 2011, soit un peu plus d'un film sur trois), mais les exploitants qui projettent cette version quand elle est disponible sont encore rares.



POUR LES MALENTENDANTS, UN FILM SANS SOUS-TITRES, C'EST COMME UNE B.D. SANS LES BULLES!

Db.d

C'est ce constat qui a conduit l'ARDDS Caravelle (Association pour la Réadaptation et la Défense des Devenus Sourds) à créer le *Prix du Meilleur Film Sous-titré pour les Sourds et les Malentendants*, dans l'espoir de sensibiliser les médias et toutes les personnes concernées à la nécessité de sous-titrer les films francophones, de les projeter ainsi... et d'aller les voir.

Dans ce contexte et pour nous permettre de progresser, nous vous serions reconnaissants de répondre à ces quelques questions et de remettre le formulaire rempli à la caisse du cinéma. Nous vous en remercions par avance.

1. En venant à cette séance, saviez-vous que le film serait projeté dans sa version sous-titrée pour les sourds et les malentendants ? **Oui** ou **Non**.
2. Si oui, est-ce pour cette raison que vous avez choisi cette séance ? **Oui** ou **Non**.
3. Par quel moyen vous renseignez-vous habituellement sur les séances en VFST ? **Site internet du cinéma ? Mailing du cinéma ? Site spécialisé (par exemple, <http://cinest.fr>) ? Programme cinéma ? Nice Matin ? Autre ?** *Je viens de*
4. Depuis un an, y a-t-il des films que vous auriez voulu voir, mais que vous n'avez pas pu voir car ils n'ont pas été projetés dans une version sous-titrée ? Si oui, le(s)quel(s) ? *Je les ai vu*

Commentaires éventuels, coordonnées, *Il faut penser que un jour peut nous arriver. Faire le plus possible pour nous et pour eux*  
 Si nécessaire, vous pouvez continuer à écrire au verso de cette page.

Pour plus d'information : <http://vfst.ardds.org>

Arcades : 04.93.39.10.00 • Olympia : 04.93.39.13.93 • ARDDS : 07.69.82.44.80 (SMS)

Participer à la vie sociale et culturelle est un droit fondamental. Pour les 6 millions de personnes sourdes ou malentendantes qui vivent en France, accéder à la culture reste pourtant difficile : beaucoup d'entre elles ne peuvent pas aller au cinéma, sauf si les films projetés sont sous-titrés.

La situation s'améliore, mais lentement. De plus en plus de films francophones sont sous-titrés pour leur sortie en salle (131 en 2016 contre 8 en 2011, soit un peu plus d'un film sur trois), mais les exploitants qui projettent cette version quand elle est disponible sont encore rares.



POUR LES MALENTENDANTS, UN FILM SANS SOUS-TITRES, C'EST COMME UNE B.D. SANS LES BULLES!

DD4

C'est ce constat qui a conduit l'ARDDS Caravelle (Association pour la Réadaptation et la Défense des Devenus Sourds) à créer le *Prix du Meilleur Film Sous-titré pour les Sourds et les Malentendants*, dans l'espoir de sensibiliser les médias et toutes les personnes concernées à la nécessité de sous-titrer les films francophones, de les projeter ainsi... et d'aller les voir.

Dans ce contexte et pour nous permettre de progresser, nous vous serions reconnaissants de répondre à ces quelques questions et de remettre le formulaire rempli à la caisse du cinéma. Nous vous en remercions par avance.

1. En venant à cette séance, saviez-vous que le film serait projeté dans sa version sous-titrée pour les sourds et les malentendants ? **Oui** ou **Non**
2. Si oui, est-ce pour cette raison que vous avez choisi cette séance ? **Oui** ou **Non**
3. Par quel moyen vous renseignez-vous habituellement sur les séances en VFST ? **Site internet du cinéma** ? **Mailing du cinéma** ? **Site spécialisé (par exemple, <http://cinest.fr>)** ? **Programme cinéma** ? **Nice Matin** ? **Autre** ?
4. Depuis un an, y a-t-il des films que vous auriez voulu voir, mais que vous n'avez pas pu voir car ils n'ont pas été projetés dans une version sous-titrée ? Si oui, le(s)quel(s) ?

Commentaires éventuels, coordonnées, ... :

.....  
 .....  
 .....

Si nécessaire, vous pouvez continuer à écrire au verso de cette page.

Pour plus d'information : <http://vfst.ardds.org>

Arcades : 04.93.39.10.00 • Olympia : 04.93.39.13.93 • ARDDS : 07.69.82.44.80 (SMS)

Participer à la vie sociale et culturelle est un droit fondamental. Pour les 6 millions de personnes sourdes ou malentendantes qui vivent en France, accéder à la culture reste pourtant difficile : beaucoup d'entre elles ne peuvent pas aller au cinéma, sauf si les films projetés sont sous-titrés.

La situation s'améliore, mais lentement. De plus en plus de films francophones sont sous-titrés pour leur sortie en salle (131 en 2016 contre 8 en 2011, soit un peu plus d'un film sur trois), mais les exploitants qui projettent cette version quand elle est disponible sont encore rares.

Bravo pour votre initiative.



POUR LES MALENTENDANTS, UN FILM SANS SOUS-TITRES, C'EST COMME UNE BD SANS LES BULLES!

DD4

C'est ce constat qui a conduit l'ARDDS Caravelle (Association pour la Réadaptation et la Défense des Devenus Sourds) à créer le *Prix du Meilleur Film Sous-titré pour les Sourds et les Malentendants*, dans l'espoir de sensibiliser les médias et toutes les personnes concernées à la nécessité de sous-titrer les films francophones, de les projeter ainsi... et d'aller les voir.

Dans ce contexte et pour nous permettre de progresser, nous vous serions reconnaissants de répondre à ces quelques questions et de remettre le formulaire rempli à la caisse du cinéma. Nous vous en remercions par avance.

1. En venant à cette séance, saviez-vous que le film serait projeté dans sa version sous-titrée pour les sourds et les malentendants ? **Oui** ou **Non**
2. Si oui, est-ce pour cette raison que vous avez choisi cette séance ? **Oui** ou **Non**
3. Par quel moyen vous renseignez-vous habituellement sur les séances en VFST ? **Site internet du cinéma** ? **Mailing du cinéma** ? **Site spécialisé (par exemple, <http://cinest.fr>)** ? **Programme cinéma** ? **Nice Matin** ? **Autre** ?
4. Depuis un an, y a-t-il des films que vous auriez voulu voir, mais que vous n'avez pas pu voir car ils n'ont pas été projetés dans une version sous-titrée ? Si oui, le(s)quel(s) ? *Beaucoup - j'ai oublié les titres : Divines - Babylone - Rock'n'roll - Speed - Lion-Logan etc...*  
Commentaires éventuels, coordonnées, ... :

Si nécessaire, vous pouvez continuer à écrire au verso de cette page.

Pour plus d'information : <http://vfst.ardds.org>

Arcades

04.93.39.10.00 • Olympia : 04.93.39.13.93 • ARDDS : 07.69.82.44.80 (SMS)

Participer à la vie sociale et culturelle est un droit fondamental. Pour les 6 millions de personnes sourdes ou malentendantes qui vivent en France, accéder à la culture reste pourtant difficile : beaucoup d'entre elles ne peuvent pas aller au cinéma, sauf si les films projetés sont sous-titrés.

La situation s'améliore, mais lentement. De plus en plus de films francophones sont sous-titrés pour leur sortie en salle (131 en 2016 contre 8 en 2011, soit un peu plus d'un film sur trois), mais les exploitants qui projettent cette version quand elle est disponible sont encore rares.



POUR LES MALENTENDANTS, UN FILM SANS SOUS-TITRES, C'EST COMME UNE BD SANS LES BULLES!

Db.f

C'est ce constat qui a conduit l'ARDDS Caravelle (Association pour la Réadaptation et la Défense des Devenus Sourds) à créer le *Prix du Meilleur Film Sous-titré pour les Sourds et les Malentendants*, dans l'espoir de sensibiliser les médias et toutes les personnes concernées à la nécessité de sous-titrer les films francophones, de les projeter ainsi... et d'aller les voir.

Dans ce contexte et pour nous permettre de progresser, nous vous serions reconnaissants de répondre à ces quelques questions et de remettre le formulaire rempli à la caisse du cinéma. Nous vous en remercions par avance.

1. En venant à cette séance, saviez-vous que le film serait projeté dans sa version sous-titrée pour les sourds et les malentendants ? **Oui** ou ~~Non~~
2. Si oui, est-ce pour cette raison que vous avez choisi cette séance ? **Oui** ou ~~Non~~
3. Par quel moyen vous renseignez-vous habituellement sur les séances en VFST ? **Site internet du cinéma** ? **Mailing du cinéma** ? **Site spécialisé (par exemple, <http://cinest.fr>)** ? **Programme cinéma** ? **Nice Matin** ? **Autre** ?
4. Depuis un an, y a-t-il des films que vous auriez voulu voir, mais que vous n'avez pas pu voir car ils n'ont pas été projetés dans une version sous-titrée ? Si oui, le(s)quel(s) ?

Commentaires éventuels, coordonnées, ... :

*En général, Tous les films en France Français*  
Si nécessaire, vous pouvez continuer à écrire au verso de cette page.

Pour plus d'information : <http://vfst.ardds.org>

ArCADES : 04.93.39.10.00 • OLYMPIA : 04.93.39.13.93 • ARDDS : 07.69.82.44.80 (SMS)

Participer à la vie sociale et culturelle est un droit fondamental. Pour les 6 millions de personnes sourdes ou malentendantes qui vivent en France, accéder à la culture reste pourtant difficile : beaucoup d'entre elles ne peuvent pas aller au cinéma, sauf si les films projetés sont sous-titrés.

La situation s'améliore, mais lentement. De plus en plus de films francophones sont sous-titrés pour leur sortie en salle (131 en 2016 contre 8 en 2011, soit un peu plus d'un film sur trois), mais les exploitants qui projettent cette version quand elle est disponible sont encore rares.



POUR LES MALENTENDANTS, UN FILM SANS SOUS-TITRES, C'EST COMME UNE B.D. SANS LES BULLES!

DD4

C'est ce constat qui a conduit l'ARDDS Caravelle (Association pour la Réadaptation et la Défense des Devenus Sourds) à créer le *Prix du Meilleur Film Sous-titré pour les Sourds et les Malentendants*, dans l'espoir de sensibiliser les médias et toutes les personnes concernées à la nécessité de sous-titrer les films francophones, de les projeter ainsi... et d'aller les voir.

Dans ce contexte et pour nous permettre de progresser, nous vous serions reconnaissants de répondre à ces quelques questions et de remettre le formulaire rempli à la caisse du cinéma. Nous vous en remercions par avance.

1. En venant à cette séance, saviez-vous que le film serait projeté dans sa version sous-titrée pour les sourds et les malentendants ? **Oui** ou **Non**
2. Si oui, est-ce pour cette raison que vous avez choisi cette séance ? **Oui** ou **Non**
3. Par quel moyen vous renseignez-vous habituellement sur les séances en VFST ? **Site internet du cinéma** ? **Mailing du cinéma** ? **Site spécialisé (par exemple, <http://cinest.fr>)** ? **Programme cinéma** ? **Nice Matin** ? **Autre** ?
4. Depuis un an, y a-t-il des films que vous auriez voulu voir, mais que vous n'avez pas pu voir car ils n'ont pas été projetés dans une version sous-titrée ? Si oui, le(s)quel(s) ?

Commentaires éventuels, coordonnées, ... : .....

Si nécessaire, vous pouvez continuer à écrire au verso de cette page.

Pour plus d'information : <http://vfst.ardds.org>

Arcades : 04.93.39.10.00 • Olympia : 04.93.39.13.93 • ARDDS : 07.69.82.44.80 (SMS)

Participer à la vie sociale et culturelle est un droit fondamental. Pour les 6 millions de personnes sourdes ou malentendantes qui vivent en France, accéder à la culture reste pourtant difficile : beaucoup d'entre elles ne peuvent pas aller au cinéma, sauf si les films projetés sont sous-titrés.

La situation s'améliore, mais lentement. De plus en plus de films francophones sont sous-titrés pour leur sortie en salle (131 en 2016 contre 8 en 2011, soit un peu plus d'un film sur trois), mais les exploitants qui projettent cette version quand elle est disponible sont encore rares.



POUR LES MALENTENDANTS, UN FILM SANS SOUS-TITRES, C'EST COMME UNE B.D. SANS LES BULLES!

Db.f

C'est ce constat qui a conduit l'ARDDS Caravelle (Association pour la Réadaptation et la Défense des Devenus Sourds) à créer le *Prix du Meilleur Film Sous-titré pour les Sourds et les Malentendants*, dans l'espoir de sensibiliser les médias et toutes les personnes concernées à la nécessité de sous-titrer les films francophones, de les projeter ainsi... et d'aller les voir.

Dans ce contexte et pour nous permettre de progresser, nous vous serions reconnaissants de répondre à ces quelques questions et de remettre le formulaire rempli à la caisse du cinéma. Nous vous en remercions par avance.

1. En venant à cette séance, saviez-vous que le film serait projeté dans sa version sous-titrée pour les sourds et les malentendants ? **Oui** ou **Non**
2. Si oui, est-ce pour cette raison que vous avez choisi cette séance ? **Oui** ou **Non**
3. Par quel moyen vous renseignez-vous habituellement sur les séances en VFST ? **Site internet du cinéma** ? **Mailing du cinéma** ? **Site spécialisé (par exemple, <http://cinest.fr>)** ? **Programme cinéma** ? **Nice Matin** ? **Autre** ?
4. Depuis un an, y a-t-il des films que vous auriez voulu voir, mais que vous n'avez pas pu voir car ils n'ont pas été projetés dans une version sous-titrée ? Si oui, le(s)quel(s) ?

Commentaires éventuels, coordonnées, ... : .....

Si nécessaire, vous pouvez continuer à écrire au verso de cette page.

Pour plus d'information : <http://vfst.ardds.org>

Arcades : 04.93.39.10.00 • Olympia : 04.93.39.13.93 • ARDDS : 07.69.82.44.80 (SMS)

Participer à la vie sociale et culturelle est un droit fondamental. Pour les 6 millions de personnes sourdes ou malentendantes qui vivent en France, accéder à la culture reste pourtant difficile : beaucoup d'entre elles ne peuvent pas aller au cinéma, sauf si les films projetés sont sous-titrés.

La situation s'améliore, mais lentement. De plus en plus de films francophones sont sous-titrés pour leur sortie en salle (131 en 2016 contre 8 en 2011, soit un peu plus d'un film sur trois), mais les exploitants qui projettent cette version quand elle est disponible sont encore rares.



POUR LES MALENTENDANTS, UN FILM SANS SOUS-TITRES, C'EST COMME UNE B.D. SANS LES BULLES!

C'est ce constat qui a conduit l'ARDDS Caravelle (Association pour la Réadaptation et la Défense des Devenus Sourds) à créer le *Prix du Meilleur Film Sous-titré pour les Sourds et les Malentendants*, dans l'espoir de sensibiliser les médias et toutes les personnes concernées à la nécessité de sous-titrer les films francophones, de les projeter ainsi... et d'aller les voir.

Dans ce contexte et pour nous permettre de progresser, nous vous serions reconnaissants de répondre à ces quelques questions et de remettre le formulaire rempli à la caisse du cinéma. Nous vous en remercions par avance.

1. En venant à cette séance, saviez-vous que le film serait projeté dans sa version sous-titrée pour les sourds et les malentendants ? **Oui** ou **Non**
2. Si oui, est-ce pour cette raison que vous avez choisi cette séance ? **Oui** ou **Non**
3. Par quel moyen vous renseignez-vous habituellement sur les séances en VFST ? **Site internet du cinéma** ? **Mailing du cinéma** ? **Site spécialisé (par exemple, <http://cinest.fr>)** ? **Programme cinéma** ? **Nice Matin** ? **Autre** ?
4. Depuis un an, y a-t-il des films que vous auriez voulu voir, mais que vous n'avez pas pu voir car ils n'ont pas été projetés dans une version sous-titrée ? Si oui, le(s)quel(s) ?

Commentaires éventuels, coordonnées, ... : .....

Si nécessaire, vous pouvez continuer à écrire au verso de cette page.

Pour plus d'information : <http://vfst.ardds.org>

Arcades : 04.93.39.10.00 • Olympia : 04.93.39.13.93 • ARDDS : 07.69.82.44.80 (SMS)

Participer à la vie sociale et culturelle est un droit fondamental. Pour les 6 millions de personnes sourdes ou malentendantes qui vivent en France, accéder à la culture reste pourtant difficile : beaucoup d'entre elles ne peuvent pas aller au cinéma, sauf si les films projetés sont sous-titrés.

La situation s'améliore, mais lentement. De plus en plus de films francophones sont sous-titrés pour leur sortie en salle (131 en 2016 contre 8 en 2011, soit un peu plus d'un film sur trois), mais les exploitants qui projettent cette version quand elle est disponible sont encore rares.



POUR LES MALENTENDANTS, UN FILM SANS SOUS-TITRES, C'EST COMME UNE B.D. SANS LES BULLES!

DD4

C'est ce constat qui a conduit l'ARDDS Caravelle (Association pour la Réadaptation et la Défense des Devenus Sourds) à créer le *Prix du Meilleur Film Sous-titré pour les Sourds et les Malentendants*, dans l'espoir de sensibiliser les médias et toutes les personnes concernées à la nécessité de sous-titrer les films francophones, de les projeter ainsi... et d'aller les voir.

Dans ce contexte et pour nous permettre de progresser, nous vous serions reconnaissants de répondre à ces quelques questions et de remettre le formulaire rempli à la caisse du cinéma. Nous vous en remercions par avance.

1. En venant à cette séance, saviez-vous que le film serait projeté dans sa version sous-titrée pour les sourds et les malentendants ? **Oui** ou **Non**
2. Si oui, est-ce pour cette raison que vous avez choisi cette séance ? **Oui** ou **Non**
3. Par quel moyen vous renseignez-vous habituellement sur les séances en VFST ? **Site internet du cinéma** ? **Mailing du cinéma** ? **Site spécialisé (par exemple, <http://cinest.fr>)** ? **Programme cinéma** ? **Nice Matin** ? **Autre** ?
4. Depuis un an, y a-t-il des films que vous auriez voulu voir, mais que vous n'avez pas pu voir car ils n'ont pas été projetés dans une version sous-titrée ? Si oui, le(s)quel(s) ?

Commentaires éventuels, coordonnées, ... *Je suis plus concernée par ce handicap mais approuve cette belle initiative*

Si nécessaire, vous pouvez continuer à écrire au verso de cette page.

Pour plus d'information : <http://vfst.ardds.org>

Arcades : 04.93.39.10.00 • Olympia : 04.93.39.13.93 • ARDDS : 07.69.82.44.80 (SMS)



Participer à la vie sociale et culturelle est un droit fondamental. Pour les 6 millions de personnes sourdes ou malentendantes qui vivent en France, accéder à la culture reste pourtant difficile : beaucoup d'entre elles ne peuvent pas aller au cinéma, sauf si les films projetés sont sous-titrés.

La situation s'améliore, mais lentement. De plus en plus de films francophones sont sous-titrés pour leur sortie en salle (131 en 2016 contre 8 en 2011, soit un peu plus d'un film sur trois), mais les exploitants qui projettent cette version quand elle est disponible sont encore rares.



POUR LES MALENTENDANTS, UN FILM SANS SOUS-TITRES, C'EST COMME UNE B.D. SANS LES BULLES!

DD4

C'est ce constat qui a conduit l'ARDDS Caravelle (Association pour la Réadaptation et la Défense des Devenus Sourds) à créer le *Prix du Meilleur Film Sous-titré pour les Sourds et les Malentendants*, dans l'espoir de sensibiliser les médias et toutes les personnes concernées à la nécessité de sous-titrer les films francophones, de les projeter ainsi... et d'aller les voir.

Dans ce contexte et pour nous permettre de progresser, nous vous serions reconnaissants de répondre à ces quelques questions et de remettre le formulaire rempli à la caisse du cinéma. Nous vous en remercions par avance.

1. En venant à cette séance, saviez-vous que le film serait projeté dans sa version sous-titrée pour les sourds et les malentendants ? **Oui** ou **Non**
2. Si oui, est-ce pour cette raison que vous avez choisi cette séance ? **Oui** ou **Non**
3. Par quel moyen vous renseignez-vous habituellement sur les séances en VFST ? **Site internet du cinéma** ? **Mailing du cinéma** ? **Site spécialisé (par exemple, <http://cinest.fr>)** ? **Programme cinéma** ? **Nice Matin** ? **Autre** ?
4. Depuis un an, y a-t-il des films que vous auriez voulu voir, mais que vous n'avez pas pu voir car ils n'ont pas été projetés dans une version sous-titrée ? Si oui, le(s)quel(s) ?

Commentaires éventuels, coordonnées, ... :

Etait sérieux / 15 ans / mais pas (encore) cochonné

Si nécessaire, vous pouvez continuer à écrire au verso de cette page.

Pour plus d'information : <http://vfst.ardds.org>

Arcades : 04.93.39.10.00 • Olympia : 04.93.39.13.93 • ARDDS : 07.69.82.44.80 (SMS)

j'apprécie le fait qu'il y  
ait cette possibilité pour  
ceux et celles qui en  
ont besoin.

Participer à la vie sociale et culturelle est un droit fondamental. Pour les 6 millions de personnes sourdes ou malentendantes qui vivent en France, accéder à la culture reste pourtant difficile : beaucoup d'entre elles ne peuvent pas aller au cinéma, sauf si les films projetés sont sous-titrés.

La situation s'améliore, mais lentement. De plus en plus de films francophones sont sous-titrés pour leur sortie en salle (131 en 2016 contre 8 en 2011, soit un peu plus d'un film sur trois), mais les exploitants qui projettent cette version quand elle est disponible sont encore rares.



C'est ce constat qui a conduit l'ARDDS Caravelle (Association pour la Réadaptation et la Défense des Devenus Sourds) à créer le *Prix du Meilleur Film Sous-titré pour les Sourds et les Malentendants*, dans l'espoir de sensibiliser les médias et toutes les personnes concernées à la nécessité de sous-titrer les films francophones, de les projeter ainsi... et d'aller les voir.

Dans ce contexte et pour nous permettre de progresser, nous vous serions reconnaissants de répondre à ces quelques questions et de remettre le formulaire rempli à la caisse du cinéma. Nous vous en remercions par avance.

1. En venant à cette séance, saviez-vous que le film serait projeté dans sa version sous-titrée pour les sourds et les malentendants ? **Oui** ou **Non**
2. Si oui, est-ce pour cette raison que vous avez choisi cette séance ? **Oui** ou **Non**
3. Par quel moyen vous renseignez-vous habituellement sur les séances en VFST ? **Site internet du cinéma** ? **Mailing du cinéma** ? **Site spécialisé (par exemple, <http://cinest.fr>)** ? **Programme cinéma** ? **Nice Matin** ? **Autre** ?
4. Depuis un an, y a-t-il des films que vous auriez voulu voir, mais que vous n'avez pas pu voir car ils n'ont pas été projetés dans une version sous-titrée ? Si oui, le(s)quel(s) ?

Commentaires éventuels, coordonnées, ... : .....

*Si nécessaire, vous pouvez continuer à écrire au verso de cette page.*

Pour plus d'information : <http://vfst.ardds.org>

Arcades : 04.93.39.10.00 • Olympia : 04.93.39.13.93 • ARDDS : 07.69.82.44.80 (SMS)

Participer à la vie sociale et culturelle est un droit fondamental. Pour les 6 millions de personnes sourdes ou malentendantes qui vivent en France, accéder à la culture reste pourtant difficile : beaucoup d'entre elles ne peuvent pas aller au cinéma, sauf si les films projetés sont sous-titrés.

La situation s'améliore, mais lentement. De plus en plus de films francophones sont sous-titrés pour leur sortie en salle (131 en 2016 contre 8 en 2011, soit un peu plus d'un film sur trois), mais les exploitants qui projettent cette version quand elle est disponible sont encore rares.



POUR LES MALENTENDANTS, UN FILM SANS SOUS-TITRES, C'EST COMME UNE B.D. SANS LES BULLES!

DD4

C'est ce constat qui a conduit l'ARDDS Caravelle (Association pour la Réadaptation et la Défense des Devenus Sourds) à créer le *Prix du Meilleur Film Sous-titré pour les Sourds et les Malentendants*, dans l'espoir de sensibiliser les médias et toutes les personnes concernées à la nécessité de sous-titrer les films francophones, de les projeter ainsi... et d'aller les voir.

Dans ce contexte et pour nous permettre de progresser, nous vous serions reconnaissants de répondre à ces quelques questions et de remettre le formulaire rempli à la caisse du cinéma. Nous vous en remercions par avance.

1. En venant à cette séance, saviez-vous que le film serait projeté dans sa version sous-titrée pour les sourds et les malentendants ? **Oui** ou **Non**
2. Si oui, est-ce pour cette raison que vous avez choisi cette séance ? **Oui** ou **Non**
3. Par quel moyen vous renseignez-vous habituellement sur les séances en VFST ? **Site internet du cinéma** ? **Mailing du cinéma** ? **Site spécialisé (par exemple, <http://cinest.fr>)** ? **Programme cinéma** ? **Nice Matin** ? **Autre** ?
4. Depuis un an, y a-t-il des films que vous auriez voulu voir, mais que vous n'avez pas pu voir car ils n'ont pas été projetés dans une version sous-titrée ? Si oui, le(s)quel(s) ?

Commentaires éventuels, coordonnées, ... : .....

.....

*Si nécessaire, vous pouvez continuer à écrire au verso de cette page.*

Pour plus d'information : <http://vfst.ardds.org>

Arcades : 04.93.39.10.00 • Olympia : 04.93.39.13.93 • ARDDS : 07.69.82.44.80 (SMS)

Participer à la vie sociale et culturelle est un droit fondamental. Pour les 6 millions de personnes sourdes ou malentendantes qui vivent en France, accéder à la culture reste pourtant difficile : beaucoup d'entre elles ne peuvent pas aller au cinéma, sauf si les films projetés sont sous-titrés.

La situation s'améliore, mais lentement. De plus en plus de films francophones sont sous-titrés pour leur sortie en salle (131 en 2016 contre 8 en 2011, soit un peu plus d'un film sur trois), mais les exploitants qui projettent cette version quand elle est disponible sont encore rares.



POUR LES MALENTENDANTS, UN FILM SANS SOUS-TITRES, C'EST COMME UNE B.D. SANS LES BULLES!

DD.f

C'est ce constat qui a conduit l'ARDDS Caravelle (Association pour la Réadaptation et la Défense des Devenus Sourds) à créer le *Prix du Meilleur Film Sous-titré pour les Sourds et les Malentendants*, dans l'espoir de sensibiliser les médias et toutes les personnes concernées à la nécessité de sous-titrer les films francophones, de les projeter ainsi... et d'aller les voir.

Dans ce contexte et pour nous permettre de progresser, nous vous serions reconnaissants de répondre à ces quelques questions et de remettre le formulaire rempli à la caisse du cinéma. Nous vous en remercions par avance.

1. En venant à cette séance, saviez-vous que le film serait projeté dans sa version sous-titrée pour les sourds et les malentendants ? **Oui** ou **Non**
2. Si oui, est-ce pour cette raison que vous avez choisi cette séance ? **Oui** ou **Non**
3. Par quel moyen vous renseignez-vous habituellement sur les séances en VFST ? **Site internet du cinéma** ? **Mailing du cinéma** ? **Site spécialisé (par exemple, <http://cinest.fr>)** ? **Programme cinéma** ? **Nice Matin** ? **Autre** ?
4. Depuis un an, y a-t-il des films que vous auriez voulu voir, mais que vous n'avez pas pu voir car ils n'ont pas été projetés dans une version sous-titrée ? Si oui, le(s)quel(s) ?

Commentaires éventuels, coordonnées, ... : .....

Si nécessaire, vous pouvez continuer à écrire au verso de cette page.

Pour plus d'information : <http://vfst.ardds.org>

Arcades : 04.93.39.10.00 • Olympia : 04.93.39.13.93 • ARDDS : 07.69.82.44.80 (SMS)

Participer à la vie sociale et culturelle est un droit fondamental. Pour les 6 millions de personnes sourdes ou malentendantes qui vivent en France, accéder à la culture reste pourtant difficile : beaucoup d'entre elles ne peuvent pas aller au cinéma, sauf si les films projetés sont sous-titrés.

La situation s'améliore, mais lentement. De plus en plus de films francophones sont sous-titrés pour leur sortie en salle (131 en 2016 contre 8 en 2011, soit un peu plus d'un film sur trois), mais les exploitants qui projettent cette version quand elle est disponible sont encore rares.



POUR LES MALENTENDANTS, UN FILM SANS SOUS-TITRES, C'EST COMME UNE BD SANS LES BULLES!

Dd.f

C'est ce constat qui a conduit l'ARDDS Caravelle (Association pour la Réadaptation et la Défense des Devenus Sourds) à créer le *Prix du Meilleur Film Sous-titré pour les Sourds et les Malentendants*, dans l'espoir de sensibiliser les médias et toutes les personnes concernées à la nécessité de sous-titrer les films francophones, de les projeter ainsi... et d'aller les voir.

Dans ce contexte et pour nous permettre de progresser, nous vous serions reconnaissants de répondre à ces quelques questions et de remettre le formulaire rempli à la caisse du cinéma. Nous vous en remercions par avance.

1. En venant à cette séance, saviez-vous que le film serait projeté dans sa version sous-titrée pour les sourds et les malentendants ? **Oui** ou **Non**
2. Si oui, est-ce pour cette raison que vous avez choisi cette séance ? **Oui** ou **Non**
3. Par quel moyen vous renseignez-vous habituellement sur les séances en VFST ? **Site internet du cinéma** ? **Mailing du cinéma** ? **Site spécialisé (par exemple, <http://cinest.fr>)** ? **Programme cinéma** ? **Nice Matin** ? **Autre** ?
4. Depuis un an, y a-t-il des films que vous auriez voulu voir, mais que vous n'avez pas pu voir car ils n'ont pas été projetés dans une version sous-titrée ? Si oui, le(s)quel(s) ?

Commentaires éventuels, coordonnées, ... : .....

Si nécessaire, vous pouvez continuer à écrire au verso de cette page.

Pour plus d'information : <http://vfst.ardds.org>

Arcades : 04.93.39.10.00 • Olympia : 04.93.39.13.93 • ARDDS : 07.69.82.44.80 (SMS)

Participer à la vie sociale et culturelle est un droit fondamental. Pour les 6 millions de personnes sourdes ou malentendantes qui vivent en France, accéder à la culture reste pourtant difficile : beaucoup d'entre elles ne peuvent pas aller au cinéma, sauf si les films projetés sont sous-titrés.

La situation s'améliore, mais lentement. De plus en plus de films francophones sont sous-titrés pour leur sortie en salle (131 en 2016 contre 8 en 2011, soit un peu plus d'un film sur trois), mais les exploitants qui projettent cette version quand elle est disponible sont encore rares.



POUR LES MALENTENDANTS, UN FILM SANS SOUS-TITRES, C'EST COMME UNE B.D. SANS LES BULLES!  
Dd4

C'est ce constat qui a conduit l'ARDDS Caravelle (Association pour la Réadaptation et la Défense des Devenus Sourds) à créer le *Prix du Meilleur Film Sous-titré pour les Sourds et les Malentendants*, dans l'espoir de sensibiliser les médias et toutes les personnes concernées à la nécessité de sous-titrer les films francophones, de les projeter ainsi... et d'aller les voir.

Dans ce contexte et pour nous permettre de progresser, nous vous serions reconnaissants de répondre à ces quelques questions et de remettre le formulaire rempli à la caisse du cinéma. Nous vous en remercions par avance.

1. En venant à cette séance, saviez-vous que le film serait projeté dans sa version sous-titrée pour les sourds et les malentendants ? **Oui** ou **Non**
2. Si oui, est-ce pour cette raison que vous avez choisi cette séance ? **Oui** ou **Non**
3. Par quel moyen vous renseignez-vous habituellement sur les séances en VFST ? **Site internet du cinéma** ? **Mailing du cinéma** ? **Site spécialisé (par exemple, <http://cinest.fr>)** ? **Programme cinéma** ? **Nice Matin** ? **Autre** ? *allociné*
4. Depuis un an, y a-t-il des films que vous auriez voulu voir, mais que vous n'avez pas pu voir car ils n'ont pas été projetés dans une version sous-titrée ? Si oui, le(s)quel(s) ?

Commentaires éventuels, coordonnées, ... : .....

Si nécessaire, vous pouvez continuer à écrire au verso de cette page.

Pour plus d'information : <http://vfst.ardds.org>

Arcades : 04.93.39.10.00 • Olympia : 04.93.39.13.93 • ARDDS : 07.69.82.44.80 (SMS)

Participer à la vie sociale et culturelle est un droit fondamental. Pour les 6 millions de personnes sourdes ou malentendantes qui vivent en France, accéder à la culture reste pourtant difficile : beaucoup d'entre elles ne peuvent pas aller au cinéma, sauf si les films projetés sont sous-titrés.

La situation s'améliore, mais lentement. De plus en plus de films francophones sont sous-titrés pour leur sortie en salle (131 en 2016 contre 8 en 2011, soit un peu plus d'un film sur trois), mais les exploitants qui projettent cette version quand elle est disponible sont encore rares.



POUR LES MALENTENDANTS, UN FILM SANS SOUS-TITRES, C'EST COMME UNE BD SANS LES BULLES!

Db.d

C'est ce constat qui a conduit l'ARDDS Caravelle (Association pour la Réadaptation et la Défense des Devenus Sourds) à créer le *Prix du Meilleur Film Sous-titré pour les Sourds et les Malentendants*, dans l'espoir de sensibiliser les médias et toutes les personnes concernées à la nécessité de sous-titrer les films francophones, de les projeter ainsi... et d'aller les voir.

Dans ce contexte et pour nous permettre de progresser, nous vous serions reconnaissants de répondre à ces quelques questions et de remettre le formulaire rempli à la caisse du cinéma. Nous vous en remercions par avance.

1. En venant à cette séance, saviez-vous que le film serait projeté dans sa version sous-titrée pour les sourds et les malentendants ? **Oui** ou **Non**
2. Si oui, est-ce pour cette raison que vous avez choisi cette séance ? **Oui** ou **Non**
3. Par quel moyen vous renseignez-vous habituellement sur les séances en VFST ? **Site internet du cinéma** ? **Mailing du cinéma** ? **Site spécialisé (par exemple, <http://cinest.fr>)** ? **Programme cinéma** ? **Nice Matin** ? **Autre** ?
4. Depuis un an, y a-t-il des films que vous auriez voulu voir, mais que vous n'avez pas pu voir car ils n'ont pas été projetés dans une version sous-titrée ? Si oui, le(s)quel(s) ?

Commentaires éventuels, coordonnées, ... :

PAS que VFST existait  
Je ne savais, je ne savais - merci  
Si nécessaire, vous pouvez continuer à écrire au verso de cette page.

Pour plus d'information : <http://vfst.ardds.org>

Arcades : 04.93.39.10.00 • Olympia : 04.93.39.13.93 • ARDDS : 07.69.82.44.80 (SMS)



Participer à la vie sociale et culturelle est un droit fondamental. Pour les 6 millions de personnes sourdes ou malentendantes qui vivent en France, accéder à la culture reste pourtant difficile : beaucoup d'entre elles ne peuvent pas aller au cinéma, sauf si les films projetés sont sous-titrés.

La situation s'améliore, mais lentement. De plus en plus de films francophones sont sous-titrés pour leur sortie en salle (131 en 2016 contre 8 en 2011, soit un peu plus d'un film sur trois), mais les exploitants qui projettent cette version quand elle est disponible sont encore rares.



POUR LES MALENTENDANTS, UN FILM SANS SOUS-TITRES, C'EST COMME UNE BD. SANS LES BULLES!

DD4

C'est ce constat qui a conduit l'ARDDS Caravelle (Association pour la Réadaptation et la Défense des Devenus Sourds) à créer le *Prix du Meilleur Film Sous-titré pour les Sourds et les Malentendants*, dans l'espoir de sensibiliser les médias et toutes les personnes concernées à la nécessité de sous-titrer les films francophones, de les projeter ainsi... et d'aller les voir.

Dans ce contexte et pour nous permettre de progresser, nous vous serions reconnaissants de répondre à ces quelques questions et de remettre le formulaire rempli à la caisse du cinéma. Nous vous en remercions par avance.

1. En venant à cette séance, saviez-vous que le film serait projeté dans sa version sous-titrée pour les sourds et les malentendants ? **Oui** ou **Non**
2. Si oui, est-ce pour cette raison que vous avez choisi cette séance ? **Oui** ou **Non**
3. Par quel moyen vous renseignez-vous habituellement sur les séances en VFST ? **Site internet du cinéma** ? **Mailing du cinéma** ? **Site spécialisé (par exemple, <http://cinest.fr>)** ? **Programme cinéma** ? **Nice Matin** ? **Autre** ?
4. Depuis un an, y a-t-il des films que vous auriez voulu voir, mais que vous n'avez pas pu voir car ils n'ont pas été projetés dans une version sous-titrée ? Si oui, le(s)quel(s) ?

Commentaires éventuels, coordonnées, ... : .....

Si nécessaire, vous pouvez continuer à écrire au verso de cette page.

Pour plus d'information : <http://vfst.ardds.org>

Arcades : 04.93.39.10.00 • Olympia : 04.93.39.13.93 • ARDDS : 07.69.82.44.80 (SMS)

Participer à la vie sociale et culturelle est un droit fondamental. Pour les 6 millions de personnes sourdes ou malentendantes qui vivent en France, accéder à la culture reste pourtant difficile : beaucoup d'entre elles ne peuvent pas aller au cinéma, sauf si les films projetés sont sous-titrés.

La situation s'améliore, mais lentement. De plus en plus de films francophones sont sous-titrés pour leur sortie en salle (131 en 2016 contre 8 en 2011, soit un peu plus d'un film sur trois), mais les exploitants qui projettent cette version quand elle est disponible sont encore rares.

Bravo pour votre initiative.



POUR LES MALENTENDANTS, UN FILM SANS SOUS-TITRES, C'EST COMME UNE B.D. SANS LES BULLES!

C'est ce constat qui a conduit l'ARDDS Caravelle (Association pour la Réadaptation et la Défense des Devenus Sourds) à créer le *Prix du Meilleur Film Sous-titré pour les Sourds et les Malentendants*, dans l'espoir de sensibiliser les médias et toutes les personnes concernées à la nécessité de sous-titrer les films francophones, de les projeter ainsi... et d'aller les voir.

Dans ce contexte et pour nous permettre de progresser, nous vous serions reconnaissants de répondre à ces quelques questions et de remettre le formulaire rempli à la caisse du cinéma. Nous vous en remercions par avance.

1. En venant à cette séance, saviez-vous que le film serait projeté dans sa version sous-titrée pour les sourds et les malentendants ? **Oui** ou **Non**
2. Si oui, est-ce pour cette raison que vous avez choisi cette séance ? **Oui** ou **Non**
3. Par quel moyen vous renseignez-vous habituellement sur les séances en VFST ? **Site internet du cinéma** ? **Mailing du cinéma** ? **Site spécialisé (par exemple, <http://cinest.fr>)** ? **Programme cinéma** ? **Nice Matin** ? **Autre** ?
4. Depuis un an, y a-t-il des films que vous auriez voulu voir, mais que vous n'avez pas pu voir car ils n'ont pas été projetés dans une version sous-titrée ? Si **oui**, le(s)quel(s) ?

Commentaires éventuels, coordonnées, ... : Des Tas, je ne me rappelle pas tous les titres entre autres : Divines - Babyphone - Bole Spirit etc...

Si nécessaire, vous pouvez continuer à écrire au verso de cette page.

Pour plus d'information : <http://vfst.ardds.org>

Arcades : 04.93.39.10.00 • Olympia : 04.93.39.13.93 • ARDDS : 07.69.82.44.80 (SMS)

Participer à la vie sociale et culturelle est un droit fondamental. Pour les 6 millions de personnes sourdes ou malentendantes qui vivent en France, accéder à la culture reste pourtant difficile : beaucoup d'entre elles ne peuvent pas aller au cinéma, sauf si les films projetés sont sous-titrés.

La situation s'améliore, mais lentement. De plus en plus de films francophones sont sous-titrés pour leur sortie en salle (131 en 2016 contre 8 en 2011, soit un peu plus d'un film sur trois), mais les exploitants qui projettent cette version quand elle est disponible sont encore rares.



C'est ce constat qui a conduit l'ARDDS Caravelle (Association pour la Réadaptation et la Défense des Devenus Sourds) à créer le *Prix du Meilleur Film Sous-titré pour les Sourds et les Malentendants*, dans l'espoir de sensibiliser les médias et toutes les personnes concernées à la nécessité de sous-titrer les films francophones, de les projeter ainsi... et d'aller les voir.

Dans ce contexte et pour nous permettre de progresser, nous vous serions reconnaissants de répondre à ces quelques questions et de remettre le formulaire rempli à la caisse du cinéma. Nous vous en remercions par avance.

1. En venant à cette séance, saviez-vous que le film serait projeté dans sa version sous-titrée pour les sourds et les malentendants ? **Oui** ou **Non**
2. Si oui, est-ce pour cette raison que vous avez choisi cette séance ? **Oui** ou **Non**
3. Par quel moyen vous renseignez-vous habituellement sur les séances en VFST ? **Site internet du cinéma** ? **Mailing du cinéma** ? **Site spécialisé (par exemple, <http://cinest.fr>)** ? **Programme cinéma** ? **Nice Matin** ? **Autre** ?
4. Depuis un an, y a-t-il des films que vous auriez voulu voir, mais que vous n'avez pas pu voir car ils n'ont pas été projetés dans une version sous-titrée ? Si oui, le(s)quel(s) ?

Commentaires éventuels, coordonnées, ... : .....

*Mes bises d'aider les malentendants !*

Si nécessaire, vous pouvez continuer à écrire au verso de cette page.

Pour plus d'information : <http://vfst.ardds.org>

Arcades : 04.93.39.10.00 • Olympia : 04.93.39.13.93 • ARDDS : 07.69.82.44.80 (SMS)

Participer à la vie sociale et culturelle est un droit fondamental. Pour les 6 millions de personnes sourdes ou malentendantes qui vivent en France, accéder à la culture reste pourtant difficile : beaucoup d'entre elles ne peuvent pas aller au cinéma, sauf si les films projetés sont sous-titrés.

La situation s'améliore, mais lentement. De plus en plus de films francophones sont sous-titrés pour leur sortie en salle (131 en 2016 contre 8 en 2011, soit un peu plus d'un film sur trois), mais les exploitants qui projettent cette version quand elle est disponible sont encore rares.



POUR LES MALENTENDANTS, UN FILM SANS SOUS-TITRES, C'EST COMME UNE BD SANS LES BULLES!

Db.f

C'est ce constat qui a conduit l'ARDDS Caravelle (Association pour la Réadaptation et la Défense des Devenus Sourds) à créer le *Prix du Meilleur Film Sous-titré pour les Sourds et les Malentendants*, dans l'espoir de sensibiliser les médias et toutes les personnes concernées à la nécessité de sous-titrer les films francophones, de les projeter ainsi... et d'aller les voir.

Dans ce contexte et pour nous permettre de progresser, nous vous serions reconnaissants de répondre à ces quelques questions et de remettre le formulaire rempli à la caisse du cinéma. Nous vous en remercions par avance.

1. En venant à cette séance, saviez-vous que le film serait projeté dans sa version sous-titrée pour les sourds et les malentendants ? **Oui** ou **Non**
2. Si oui, est-ce pour cette raison que vous avez choisi cette séance ? **Oui** ou **Non**
3. Par quel moyen vous renseignez-vous habituellement sur les séances en VFST ? **Site internet du cinéma** ? **Mailing du cinéma** ? **Site spécialisé (par exemple, <http://cinest.fr>)** ? **Programme cinéma** ? **Nice Matin** ? **Autre** ?
4. Depuis un an, y a-t-il des films que vous auriez voulu voir, mais que vous n'avez pas pu voir car ils n'ont pas été projetés dans une version sous-titrée ? Si oui, le(s)quel(s) ?

Commentaires éventuels, coordonnées, ... : *c'est très bien*

Si nécessaire, vous pouvez continuer à écrire au verso de cette page.

Pour plus d'information : <http://vfst.ardds.org>

Arcades : 04.93.39.10.00 • Olympia : 04.93.39.13.93 • ARDDS : 07.69.82.44.80 (SMS)

Participer à la vie sociale et culturelle est un droit fondamental. Pour les 6 millions de personnes sourdes ou malentendantes qui vivent en France, accéder à la culture reste pourtant difficile : beaucoup d'entre elles ne peuvent pas aller au cinéma, sauf si les films projetés sont sous-titrés.

La situation s'améliore, mais lentement. De plus en plus de films francophones sont sous-titrés pour leur sortie en salle (131 en 2016 contre 8 en 2011, soit un peu plus d'un film sur trois), mais les exploitants qui projettent cette version quand elle est disponible sont encore rares.



POUR LES MALENTENDANTS, UN FILM SANS SOUS-TITRES, C'EST COMME UNE B.D. SANS LES BULLES!  
Dd.f

C'est ce constat qui a conduit l'ARDDS Caravelle (Association pour la Réadaptation et la Défense des Devenus Sourds) à créer le *Prix du Meilleur Film Sous-titré pour les Sourds et les Malentendants*, dans l'espoir de sensibiliser les médias et toutes les personnes concernées à la nécessité de sous-titrer les films francophones, de les projeter ainsi... et d'aller les voir.

Dans ce contexte et pour nous permettre de progresser, nous vous serions reconnaissants de répondre à ces quelques questions et de remettre le formulaire rempli à la caisse du cinéma. Nous vous en remercions par avance.

1. En venant à cette séance, saviez-vous que le film serait projeté dans sa version sous-titrée pour les sourds et les malentendants ? **Oui** ou **Non**
2. Si oui, est-ce pour cette raison que vous avez choisi cette séance ? **Oui** ou **Non**
3. Par quel moyen vous renseignez-vous habituellement sur les séances en VFST ? **Site internet du cinéma** ? **Mailing du cinéma** ? **Site spécialisé** (par exemple, <http://cinest.fr>) ? **Programme cinéma** ? **Nice Matin** ? **Autre** ?
4. Depuis un an, y a-t-il des films que vous auriez voulu voir, mais que vous n'avez pas pu voir car ils n'ont pas été projetés dans une version sous-titrée ? Si oui, le(s)quel(s) ?

Commentaires éventuels, coordonnées, ... : *Je vote pour tous les films en VFST et même dans d'autres langues ST*

Si nécessaire, vous pouvez continuer à écrire au verso de cette page.

Pour plus d'information : <http://vfst.ardds.org>

Arcades : 04.93.39.10.00 • Olympia : 04.93.39.13.93 • ARDDS : 07.69.82.44.80 (SMS)

Participer à la vie sociale et culturelle est un droit fondamental. Pour les 6 millions de personnes sourdes ou malentendantes qui vivent en France, accéder à la culture reste pourtant difficile : beaucoup d'entre elles ne peuvent pas aller au cinéma, sauf si les films projetés sont sous-titrés.

La situation s'améliore, mais lentement. De plus en plus de films francophones sont sous-titrés pour leur sortie en salle (131 en 2016 contre 8 en 2011, soit un peu plus d'un film sur trois), mais les exploitants qui projettent cette version quand elle est disponible sont encore rares.



POUR LES MALENTENDANTS, UN FILM SANS SOUS-TITRES, C'EST COMME UNE B.D. SANS LES BULLES!

DD4

C'est ce constat qui a conduit l'ARDDS Caravelle (Association pour la Réadaptation et la Défense des Devenus Sourds) à créer le *Prix du Meilleur Film Sous-titré pour les Sourds et les Malentendants*, dans l'espoir de sensibiliser les médias et toutes les personnes concernées à la nécessité de sous-titrer les films francophones, de les projeter ainsi... et d'aller les voir.

Dans ce contexte et pour nous permettre de progresser, nous vous serions reconnaissants de répondre à ces quelques questions et de remettre le formulaire rempli à la caisse du cinéma. Nous vous en remercions par avance.

1. En venant à cette séance, saviez-vous que le film serait projeté dans sa version sous-titrée pour les sourds et les malentendants ? **Oui** ou **Non**
2. Si oui, est-ce pour cette raison que vous avez choisi cette séance ? **Oui** ou **Non**
3. Par quel moyen vous renseignez-vous habituellement sur les séances en VFST ? **Site internet du cinéma** ? **Mailing du cinéma** ? **Site spécialisé (par exemple, <http://cinest.fr>)** ? **Programme cinéma** ? **Nice Matin** ? **Autre** ?
4. Depuis un an, y a-t-il des films que vous auriez voulu voir, mais que vous n'avez pas pu voir car ils n'ont pas été projetés dans une version sous-titrée ? Si oui, le(s)quel(s) ?

Commentaires éventuels, coordonnées, ... :

*Il faudrait un système en réalité augmentée avec des lunettes spéciales pour ne pas nécessaire, vous pouvez continuer à écrire au verso de cette page.*

Pour plus d'information : <http://vfst.ardds.org>

Arcades : 04.93.39.10.00 • Olympia : 04.93.39.13.93 • ARDDS : 07.69.82.44.80 (SMS)

pres stigmatise

Participer à la vie sociale et culturelle est un droit fondamental. Pour les 6 millions de personnes sourdes ou malentendantes qui vivent en France, accéder à la culture reste pourtant difficile : beaucoup d'entre elles ne peuvent pas aller au cinéma, sauf si les films projetés sont sous-titrés.

La situation s'améliore, mais lentement. De plus en plus de films francophones sont sous-titrés pour leur sortie en salle (131 en 2016 contre 8 en 2011, soit un peu plus d'un film sur trois), mais les exploitants qui projettent cette version quand elle est disponible sont encore rares.



POUR LES MALENTENDANTS, UN FILM SANS SOUS-TITRES, C'EST COMME UNE B.D. SANS LES BULLES!

DD4

C'est ce constat qui a conduit l'ARDDS Caravelle (Association pour la Réadaptation et la Défense des Devenus Sourds) à créer le *Prix du Meilleur Film Sous-titré pour les Sourds et les Malentendants*, dans l'espoir de sensibiliser les médias et toutes les personnes concernées à la nécessité de sous-titrer les films francophones, de les projeter ainsi... et d'aller les voir.

Dans ce contexte et pour nous permettre de progresser, nous vous serions reconnaissants de répondre à ces quelques questions et de remettre le formulaire rempli à la caisse du cinéma. Nous vous en remercions par avance.

1. En venant à cette séance, saviez-vous que le film serait projeté dans sa version sous-titrée pour les sourds et les malentendants ? **Oui** ou **Non**
2. Si oui, est-ce pour cette raison que vous avez choisi cette séance ? **Oui** ou **Non**
3. Par quel moyen vous renseignez-vous habituellement sur les séances en VFST ? **Site internet du cinéma** ? **Mailing du cinéma** ? **Site spécialisé (par exemple, <http://cinest.fr>)** ? **Programme cinéma** ? **Nice Matin** ? **Autre** ?
4. Depuis un an, y a-t-il des films que vous auriez voulu voir, mais que vous n'avez pas pu voir car ils n'ont pas été projetés dans une version sous-titrée ? Si oui, le(s)quel(s) ? **Beaucoup. J'ai oublié les titres ! Bwana Babyphone, Rock in Roll - Split - Logan etc...**  
Commentaires éventuels, coordonnées, ... : **Bravo pour votre initiative**

Si nécessaire, vous pouvez continuer à écrire au verso de cette page.

Pour plus d'information : <http://vfst.ardds.org>

Arcades : 04.93.39.10.00 • Olympia : 04.93.39.13.93 • ARDDS : 07.69.82.44.80 (SMS)



Participer à la vie sociale et culturelle est un droit fondamental. Pour les 6 millions de personnes sourdes ou malentendantes qui vivent en France, accéder à la culture reste pourtant difficile : beaucoup d'entre elles ne peuvent pas aller au cinéma, sauf si les films projetés sont sous-titrés.

La situation s'améliore, mais lentement. De plus en plus de films francophones sont sous-titrés pour leur sortie en salle (131 en 2016 contre 8 en 2011, soit un peu plus d'un film sur trois), mais les exploitants qui projettent cette version quand elle est disponible sont encore rares.



C'est ce constat qui a conduit l'ARDDS Caravelle (Association pour la Réadaptation et la Défense des Devenus Sourds) à créer le *Prix du Meilleur Film Sous-titré pour les Sourds et les Malentendants*, dans l'espoir de sensibiliser les médias et toutes les personnes concernées à la nécessité de sous-titrer les films francophones, de les projeter ainsi... et d'aller les voir.

Dans ce contexte et pour nous permettre de progresser, nous vous serions reconnaissants de répondre à ces quelques questions et de remettre le formulaire rempli à la caisse du cinéma. Nous vous en remercions par avance.

1. En venant à cette séance, saviez-vous que le film serait projeté dans sa version sous-titrée pour les sourds et les malentendants ? **Oui** ou **Non**
2. Si oui, est-ce pour cette raison que vous avez choisi cette séance ? **Oui** ou **Non**
3. Par quel moyen vous renseignez-vous habituellement sur les séances en VFST ? **Site internet du cinéma** ? **Mailing du cinéma** ? **Site spécialisé (par exemple, <http://cinest.fr>)** ? **Programme cinéma** ? **Nice Matin** ? **Autre** ? *Internet*
4. Depuis un an, y a-t-il des films que vous auriez voulu voir, mais que vous n'avez pas pu voir car ils n'ont pas été projetés dans une version sous-titrée ? Si oui, le(s)quel(s) ?

Commentaires éventuels, coordonnées, ... :  
.....  
.....  
.....

*Si nécessaire, vous pouvez continuer à écrire au verso de cette page.*

Pour plus d'information : <http://vfst.ardds.org>

Arcades : 04.93.39.10.00 • Olympia : 04.93.39.13.93 • ARDDS : 07.69.82.44.80 (SMS)

Participer à la vie sociale et culturelle est un droit fondamental. Pour les 6 millions de personnes sourdes ou malentendantes qui vivent en France, accéder à la culture reste pourtant difficile : beaucoup d'entre elles ne peuvent pas aller au cinéma, sauf si les films projetés sont sous-titrés.

La situation s'améliore, mais lentement. De plus en plus de films francophones sont sous-titrés pour leur sortie en salle (131 en 2016 contre 8 en 2011, soit un peu plus d'un film sur trois), mais les exploitants qui projettent cette version quand elle est disponible sont encore rares.



POUR LES MALENTENDANTS, UN FILM SANS SOUS-TITRES, C'EST COMME UNE B.D. SANS LES BULLES!

Db.f

C'est ce constat qui a conduit l'ARDDS Caravelle (Association pour la Réadaptation et la Défense des Devenus Sourds) à créer le *Prix du Meilleur Film Sous-titré pour les Sourds et les Malentendants*, dans l'espoir de sensibiliser les médias et toutes les personnes concernées à la nécessité de sous-titrer les films francophones, de les projeter ainsi... et d'aller les voir.

Dans ce contexte et pour nous permettre de progresser, nous vous serions reconnaissants de répondre à ces quelques questions et de remettre le formulaire rempli à la caisse du cinéma. Nous vous en remercions par avance.

1. En venant à cette séance, saviez-vous que le film serait projeté dans sa version sous-titrée pour les sourds et les malentendants ? **Oui** ou **Non**
2. Si oui, est-ce pour cette raison que vous avez choisi cette séance ? **Oui** ou **Non**
3. Par quel moyen vous renseignez-vous habituellement sur les séances en VFST ? **Site internet du cinéma** ? **Mailing du cinéma** ? **Site spécialisé (par exemple, <http://cinest.fr>)** ? **Programme cinéma** ? **Nice Matin** ? **Autre** ? *Internet*
4. Depuis un an, y a-t-il des films que vous auriez voulu voir, mais que vous n'avez pas pu voir car ils n'ont pas été projetés dans une version sous-titrée ? Si oui, le(s)quel(s) ?

Commentaires éventuels, coordonnées, ... :

Si nécessaire, vous pouvez continuer à écrire au verso de cette page.

Pour plus d'information : <http://vfst.ardds.org>

Arcades : 04.93.39.10.00 • Olympia : 04.93.39.13.93 • ARDDS : 07.69.82.44.80 (SMS)

Participer à la vie sociale et culturelle est un droit fondamental. Pour les 6 millions de personnes sourdes ou malentendantes qui vivent en France, accéder à la culture reste pourtant difficile : beaucoup d'entre elles ne peuvent pas aller au cinéma, sauf si les films projetés sont sous-titrés.

La situation s'améliore, mais lentement. De plus en plus de films francophones sont sous-titrés pour leur sortie en salle (131 en 2016 contre 8 en 2011, soit un peu plus d'un film sur trois), mais les exploitants qui projettent cette version quand elle est disponible sont encore rares.



POUR LES MALENTENDANTS, UN FILM SANS SOUS-TITRES, C'EST COMME UNE B.D. SANS LES BULLES!

DD4

C'est ce constat qui a conduit l'ARDDS Caravelle (Association pour la Réadaptation et la Défense des Devenus Sourds) à créer le *Prix du Meilleur Film Sous-titré pour les Sourds et les Malentendants*, dans l'espoir de sensibiliser les médias et toutes les personnes concernées à la nécessité de sous-titrer les films francophones, de les projeter ainsi... et d'aller les voir.

Dans ce contexte et pour nous permettre de progresser, nous vous serions reconnaissants de répondre à ces quelques questions et de remettre le formulaire rempli à la caisse du cinéma. Nous vous en remercions par avance.

1. En venant à cette séance, saviez-vous que le film serait projeté dans sa version sous-titrée pour les sourds et les malentendants ? **Oui** ou **Non** *Thibault Mexia*
2. Si oui, est-ce pour cette raison que vous avez choisi cette séance ? **Oui** ou **Non**
3. Par quel moyen vous renseignez-vous habituellement sur les séances en VFST ? **Site internet du cinéma** ? **Mailing du cinéma** ? **Site spécialisé (par exemple, <http://cinest.fr>)** ? **Programme cinéma** ? **Nice Matin** ? **Autre** ?
4. Depuis un an, y a-t-il des films que vous auriez voulu voir, mais que vous n'avez pas pu voir car ils n'ont pas été projetés dans une version sous-titrée ? Si oui, le(s)quel(s) ?

Commentaires éventuels, coordonnées, ... : *Non concernée actuellement par la diffusion mais il me semble nécessaire que les films puissent être vus par les malentendants et que la prise en compte du HANDICAP dans sa globalité soit mieux traitée en France car beaucoup de beaux publics*  
 Si nécessaire, vous pouvez continuer à écrire au verso de cette page.  
 Pour plus d'information : <http://vfst.ardds.org>

Arcades : 04.93.39.10.00 • Olympia : 04.93.39.13.93 • ARDDS : 07.69.82.44.80 (SMS)  
*restent non accessibles à des handicaps physiques*

Participer à la vie sociale et culturelle est un droit fondamental. Pour les 6 millions de personnes sourdes ou malentendantes qui vivent en France, accéder à la culture reste pourtant difficile : beaucoup d'entre elles ne peuvent pas aller au cinéma, sauf si les films projetés sont sous-titrés.

La situation s'améliore, mais lentement. De plus en plus de films francophones sont sous-titrés pour leur sortie en salle (131 en 2016 contre 8 en 2011, soit un peu plus d'un film sur trois), mais les exploitants qui projettent cette version quand elle est disponible sont encore rares.



POUR LES MALENTENDANTS, UN FILM SANS SOUS-TITRES, C'EST COMME UNE B.D. SANS LES BULLES!

Dd.f

C'est ce constat qui a conduit l'ARDDS Caravelle (Association pour la Réadaptation et la Défense des Devenus Sourds) à créer le *Prix du Meilleur Film Sous-titré pour les Sourds et les Malentendants*, dans l'espoir de sensibiliser les médias et toutes les personnes concernées à la nécessité de sous-titrer les films francophones, de les projeter ainsi... et d'aller les voir.

Dans ce contexte et pour nous permettre de progresser, nous vous serions reconnaissants de répondre à ces quelques questions et de remettre le formulaire rempli à la caisse du cinéma. Nous vous en remercions par avance.

1. En venant à cette séance, saviez-vous que le film serait projeté dans sa version sous-titrée pour les sourds et les malentendants ? **Oui** ou **Non**
2. Si oui, est-ce pour cette raison que vous avez choisi cette séance ? **Oui** ou **Non**
3. Par quel moyen vous renseignez-vous habituellement sur les séances en VFST ? **Site internet du cinéma** ? **Mailing du cinéma** ? **Site spécialisé (par exemple, <http://cinest.fr>)** ? **Programme cinéma** ? **Nice Matin** ? **Autre** ?
4. Depuis un an, y a-t-il des films que vous auriez voulu voir, mais que vous n'avez pas pu voir car ils n'ont pas été projetés dans une version sous-titrée ? Si oui, le(s)quel(s) ?

Commentaires éventuels, coordonnées, ... : *Max, merci et merci, sommes très satisfaits de vos actions et nous travaillons très bien et normal le sous-titrage pour les malentendants*  
 Si nécessaire, vous pouvez continuer à écrire au verso de cette page.

Pour plus d'information : <http://vfst.ardds.org>

Arcades : 04.93.39.10.00 • Olympia : 04.93.39.13.93 • ARDDS : 07.69.82.44.80 (SMS)

*Cannes - Cinema*

Participer à la vie sociale et culturelle est un droit fondamental. Pour les 6 millions de personnes sourdes ou malentendantes qui vivent en France, accéder à la culture reste pourtant difficile : beaucoup d'entre elles ne peuvent pas aller au cinéma, sauf si les films projetés sont sous-titrés.

La situation s'améliore, mais lentement. De plus en plus de films francophones sont sous-titrés pour leur sortie en salle (131 en 2016 contre 8 en 2011, soit un peu plus d'un film sur trois), mais les exploitants qui projettent cette version quand elle est disponible sont encore rares.



POUR LES MALENTENDANTS, UN FILM SANS SOUS-TITRES, C'EST COMME UNE BD SANS LES BULLES!

De.f

C'est ce constat qui a conduit l'ARDDS Caravelle (Association pour la Réadaptation et la Défense des Devenus Sourds) à créer le *Prix du Meilleur Film Sous-titré pour les Sourds et les Malentendants*, dans l'espoir de sensibiliser les médias et toutes les personnes concernées à la nécessité de sous-titrer les films francophones, de les projeter ainsi... et d'aller les voir.

Dans ce contexte et pour nous permettre de progresser, nous vous serions reconnaissants de répondre à ces quelques questions et de remettre le formulaire rempli à la caisse du cinéma. Nous vous en remercions par avance.

1. En venant à cette séance, saviez-vous que le film serait projeté dans sa version sous-titrée pour les sourds et les malentendants ? **Oui** ou **Non**
2. Si oui, est-ce pour cette raison que vous avez choisi cette séance ? **Oui** ou **Non**
3. Par quel moyen vous renseignez-vous habituellement sur les séances en VFST ? **Site internet du cinéma** ? **Mailing du cinéma** ? **Site spécialisé (par exemple, <http://cinest.fr>)** ? **Programme cinéma** ? **Nice Matin** ? **Autre** ?
4. Depuis un an, y a-t-il des films que vous auriez voulu voir, mais que vous n'avez pas pu voir car ils n'ont pas été projetés dans une version sous-titrée ? Si oui, le(s)quel(s) ? **Non**

Commentaires éventuels, coordonnées, ... : .....

Si nécessaire, vous pouvez continuer à écrire au verso de cette page.

Pour plus d'information : <http://vfst.ardds.org>

Arcades : 04.93.39.10.00 • Olympia : 04.93.39.13.93 • ARDDS : 07.69.82.44.80 (SMS)

Cannes Cinéma